

# **Programme cantonal d'intégration (PIC 3)**

## **Canton de Neuchâtel**

**2024-2027**

## Table des matières

.....	1
Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS).....	1
Service de la cohésion multiculturelle (COSM).....	1
1. Introduction .....	3
2. Contexte cantonal .....	4
2.1 Bases légales .....	5
2.2 Cadre organisationnel.....	6
2.2.1. Cadre fédéral.....	6
2.2.2 Organisation de la politique cantonale d'intégration.....	7
2.2.3 La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) .....	8
2.3 Mesures cantonales phares en matière d'encouragement spécifique .....	9
2.3.1 La Feuille de Route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité (FDR).....	9
2.3.2 Espace socio-professionnel d'acquisition de compétences et d'expériences – ESPACE .....	10
2.4 Villes et communes.....	11
2.5 Programmes nationaux.....	11
3. Domaines d'encouragement du PIC 3.....	13
3.1 Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil.....	13
3.2 Langue.....	16
3.3 Aptitude à la formation et employabilité.....	18
3.4 Petite enfance.....	20
3.5 Vivre ensemble et participation .....	23
3.6 Gestion de la diversité et protection contre les discriminations.....	26
3.7 Interprétariat .....	28
4. Conclusion .....	29
5. Annexes .....	31

# 1. Introduction

Le présent document constitue le concept neuchâtelois du troisième programme d'intégration cantonal (PIC 3) et complète le questionnaire-canevas de la Confédération pour le dépôt de la demande. Il a pour vocation d'esquisser le cadre cantonal pour une mise en œuvre transversale et coordonnée de la politique d'intégration interculturelle du Canton de Neuchâtel.

L'encouragement de l'intégration des personnes étrangères est une tâche commune des collectivités publiques qui est réalisée en première instance dans le cadre des structures ordinaires, financée par les budgets courants. Les domaines de la scolarité, de la formation, ou encore de l'emploi ont notamment un rôle important à jouer pour assurer un accès égalitaire aux prestations publiques à l'ensemble de la population. La police joue elle aussi un rôle fondamental pour assurer la cohésion sociale en matière de sécurité publique, de prévention et de dialogue interculturel. Tous ces dispositifs opèrent en complémentarité avec l'encouragement spécifique de l'intégration qui agit de manière subsidiaire et qui complète l'encouragement de l'intégration mis en œuvre dans les structures ordinaires lorsque celles-ci ne sont pas accessibles ou qu'il existe des lacunes. Ce troisième programme cantonal d'intégration précise les objectifs et actions prévus en matière d'encouragement spécifique de l'intégration, selon les sept domaines d'encouragement définis par la Confédération. Il intègre également le concept neuchâtelois de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) pour le public issu de l'asile.

Construit en cohérence avec l'actuel programme de législature du Conseil d'État, le PIC 3 s'inspire également des recommandations de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle pour les années 2022-2025. La CICM est une chambre consultative du Conseil d'État sur les questions d'intégration interculturelle et de migration. Ses membres représentent les pouvoirs publics, les institutions privées intéressées, les partenaires sociaux, des expert-e-s et les collectivités étrangères. Le Conseil d'État s'est positionné sur les recommandations de la CICM dans son rapport d'information au Grand Conseil concernant la politique d'intégration interculturelle et de promotion de la diversité ([22.031](#)). Ce rapport, traité par le Grand Conseil le 27 septembre 2022, présente la vision et les ambitions du Conseil d'État pour améliorer l'intégration des personnes migrantes dans le Canton de Neuchâtel, ainsi que pour renforcer et valoriser la diversité de la population et assurer à tous et à toutes l'égalité de dignité et le bien-être et de favoriser ainsi la cohésion sociale.

Le PIC 3 neuchâtelois trouve donc son ancrage dans les ambitions politiques du Conseil d'État. Néanmoins, il se base également sur une large consultation de l'ensemble des principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre des politiques d'intégration cantonale et communale : les différentes mesures et actions prévues sont proposées sur la base des besoins identifiés, dans une logique de co-construction.

## 2. Contexte cantonal

Le canton de Neuchâtel compte environ 25.3% de population étrangère<sup>1</sup>, c.-à-d. de population résidente ne possédant pas la nationalité suisse, ce qui correspond approximativement à la moyenne suisse qui en compte 26%. Chaque année, le canton se voit attribuer environ 200 personnes avec un statut de réfugié ou d'admis provisoire en provenance principalement d'Afghanistan, de Turquie, d'Érythrée ou de Syrie. Selon le contexte géopolitique, ces attributions peuvent fluctuer et les nationalités d'origine être différentes. En 2022, le canton de Neuchâtel s'est vu attribuer plus de 1200 personnes avec un statut de protection S en provenance d'Ukraine. Ces arrivées renforcent la diversité culturelle au sein de la société et son développement économique, mais elles vont également de pair avec des enjeux en terme de cohésion sociale et d'intégration.

La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) repose sur le principe « encourager et exiger ». Elle suppose un esprit d'ouverture de la part des suisses et suissesses, un climat de reconnaissance et l'élimination des obstacles discriminatoires, mais également un engagement de la part des personnes migrantes, notamment dans le respect des valeurs fondamentales de la Constitution, et dans leur volonté de participer à la vie économique. En ce sens, l'intégration se joue en grande partie au quotidien, dans le cadre de processus bien rodés : à l'école, dans la formation professionnelle ou sur le lieu de travail par exemple. C'est lorsque les personnes migrantes n'ont pas accès à ces structures ordinaires que le programme neuchâtelois d'intégration prend tout son sens. Dans ce cadre – dans le canton de Neuchâtel, le public migrant a accès à différentes mesures et prestations qui permettent de favoriser une intégration socio-professionnelle, telles que des consultations sociales, des cours de langue à tarif réduit, ou encore de nombreuses activités aux centres ESPACE ou organisées par des associations soutenues par l'État. Pour le public asile, il existe un processus spécifique articulant une évaluation du potentiel, un suivi du dossier, ainsi qu'un placement dans des mesures individuelles adaptées aux besoins.

Le dispositif d'intégration mis en place à Neuchâtel et la collaboration interinstitutionnelle qui en découle, fonctionnent globalement bien. Plusieurs défis peuvent néanmoins être constatés dans le canton. L'intégration professionnelle en est un par exemple : bien que la Stratégie d'intégration professionnelle s'articule avec une excellente collaboration entre acteurs étatiques, elle pourrait être renforcée dans son volet asile notamment dans l'accompagnement d'un public dont les parcours professionnels et de formation sont toujours plus complexes. Dans cette perspective également, la qualité des cours de langue doit pouvoir être assurée afin de permettre l'entrée rapide en structures ordinaires.

Maintenir des contacts réguliers auprès des différentes communautés étrangères pour informer, prévenir ou récolter les besoins ; garantir l'accès aux informations, autant dans sa forme (support, digitalisation, etc.) que dans son contenu (traduction, rédaction en français simplifié, etc.), ainsi que l'accès aux enfants à des structures extrafamiliales et à de bonnes conditions d'apprentissage dans les écoles sont tout autant d'exemples d'enjeux en lien avec la politique d'intégration neuchâteloise.

Sur la base de sa législation, des dispositions et cadres organisationnels existants, et de ses collaborations interinstitutionnelles, le canton de Neuchâtel tend – à travers le troisième programme d'intégration cantonal – à répondre à ces défis et ainsi à améliorer la politique d'intégration cantonale.

---

<sup>1</sup> Office fédéral de la statistique, Onglet « Population ». URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population.html>

## 2.1 Bases légales

La Constitution neuchâteloise inscrit l'intégration comme relevant de la politique publique :

Constitution de la République et canton de Neuchâtel du 24 septembre 2000 :

- Art. 5, alinéa 1, let. d. (Tâches de l'État et des communes) : Dans les limites de leurs compétences et en complément de l'initiative et de la responsabilité des autres collectivités et des particuliers, l'État et les communes assument les tâches que la loi leur confie, notamment : (...) "l'accueil et l'intégration des étrangères et des étrangers, ainsi que la protection des minorités."
- Art. 8, alinéa 1 (Égalité et interdiction des discriminations) : "L'égalité de droit est garantie. Nul ne doit subir de discrimination, notamment du fait de son origine, de son ethnie, de sa couleur, de son sexe, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ou du fait d'une déficience physique, mentale ou psychique."

La loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (1996, révisée en 2013) vise à tendre vers l'égalité de dignité et le bien-être pour tous et toutes, à encourager la participation à la vie sociale et à l'interaction contribuant à favoriser la cohésion sociale.

Elle fournit une base juridique spécifique aux missions du COSM, chargé de la coordination des questions d'intégration et de la lutte contre les discriminations. Les domaines d'activités sont énumérés à l'article 7 (état février 2023) :

- a) Rechercher et mettre en œuvre les moyens d'intégration des populations étrangères ou issues de la migration et prévenir les discriminations susceptibles d'entraver la cohésion multiculturelle ;
- b) Favoriser et assurer l'information réciproque entre les personnes suisses, étrangères, ou issues de la migration ;
- c) Soutenir les associations de migrant-e-s et les projets d'intégration ou de prévention du racisme qui déploient leurs effets dans le canton de Neuchâtel, sous la forme financière, d'aides ponctuelles et de conseils ;
- d) Former et sensibiliser les responsables et le personnel des administrations publiques aux enjeux de la cohésion multiculturelle ;
- e) Veiller à la bonne compréhension mutuelle entre les personnes allophones et les institutions publiques, notamment en favorisant l'apprentissage de la langue française, le plurilinguisme et, si nécessaire, le recours à des interprètes et des traducteur-trice-s ;
- f) Participer à des recherches et des études pour une meilleure compréhension des phénomènes migratoires et des moyens à mettre en œuvre en vue de réaliser les objectifs de ladite loi ;
- g) Veiller à tenir compte de manière appropriée des spécificités des migrations féminines, notamment en prévenant les violences et atteintes aux droits fondamentaux des femmes et des enfants.

L'application de cette loi est précisée dans le règlement d'exécution du 5 février 1997, mis à jour en 2017.

## 2.2 Cadre organisationnel

### 2.2.1. Cadre fédéral

En 2014, la Confédération et les cantons ont introduit les programmes d'intégration cantonaux (PIC)<sup>2</sup> afin de regrouper les mesures d'encouragement spécifique de l'intégration pour un public migrant en un ensemble global de mesures comprenant des objectifs stratégiques et des domaines d'encouragement à l'échelle nationale. Les domaines d'encouragement des PIC portent sur l'information et le conseil, la formation et le travail ainsi que la compréhension mutuelle et l'intégration sociale. Chaque canton précise, dans son PIC, la manière dont il compte atteindre les objectifs. Le financement des mesures d'encouragement prises par l'État dans le cadre des PIC est réglementé à l'art. 58 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Le premier programme d'intégration cantonal (PIC 1) a pris place en 2014-2017, le deuxième programme (PIC 2) en 2018-2021. La période 2022-2023 a permis la mise en place du PIC 2 bis – une période transitoire visant à préparer le troisième programme d'intégration cantonal (PIC 3).

En parallèle, l'Agenda Intégration Suisse (AIS)<sup>3</sup>, mis en place en 2019 par le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM), a permis aux cantons de mettre en place un dispositif global pour l'intégration du public spécifique des réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire (AP/R). L'AIS fixe des objectifs en matière d'efficacité et promeut un processus d'intégration précoce et individualisé visant un accès facilité pour ce public spécifique au marché du travail et une bonne compréhension du fonctionnement de la société d'accueil.

Le PIC et l'AIS sont les cadres fédéraux pour tous les cantons en matière de politique d'intégration, et les sources de financement nécessaires à la mise en place de mesures et de prestations. Par le biais du PIC, le canton de Neuchâtel perçoit un crédit d'encouragement fixe par année, déterminé par une clé de répartition nationale, qu'il doit utiliser pour la mise en œuvre de mesures destinées de manière générale aux personnes ayant besoin d'être intégrées. Une part cantonale de 50% est exigée selon art. 58 al. 3 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) et l'art. 16 al. 3 de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE).

Par le biais de l'AIS, le canton de Neuchâtel perçoit un forfait de CHF 18'000 par AP/R assigné par la Confédération. Ce forfait doit être utilisé pour des mesures destinées aux personnes relevant du domaine de l'asile sur 5 à 7 ans, respectivement pour les réfugiés et admis provisoire.

La troisième génération des programmes d'intégration cantonaux (PIC 3, 2024-2027)<sup>4</sup> consolide les acquis des deux périodes de programme précédentes et affine l'orientation des différents domaines d'encouragement en concrétisant les objectifs. L'accent est mis sur la collaboration avec les structures ordinaires et sur l'assurance qualité. À cet effet, la Confédération, en collaboration avec les cantons, a remanié le document-cadre relatif aux programmes d'intégration cantonaux. Outre des modifications en termes d'attentes et d'objectifs fixés par domaine d'encouragement à l'intégration, les principaux changements du PIC 3 sont les suivants :

---

<sup>2</sup> Secrétariat d'État aux Migrations (SEM), Programmes d'intégration cantonaux et Agenda Intégration Suisse. URL : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme.html>

<sup>3</sup> SEM, Agenda Intégration Suisse (AIS). URL : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme/integrationsagenda.html>

<sup>4</sup> SEM, Programmes d'intégration cantonaux 2024-2027 (PIC 3). URL : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme/kip-3.html>

- Les domaines « Primo-information » et « Conseil » des deux périodes de programme précédentes sont fusionnés en « Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil » ;
- Les objectifs de programme sont structurés en trois catégories, par domaine d'encouragement, avec des possibilités de financement différenciées :
  - Les objectifs « domaine des étrangers » (art. 58, al. 3, LEI), pour des mesures destinées de manière générale aux personnes ayant besoin d'être intégrées. Ces mesures sont cofinancées par les contributions fédérales issues du crédit d'encouragement de l'intégration et des contributions cantonales ;
  - Les objectifs « domaine de l'asile (Agenda Intégration Suisse) » (art. 58, al. 2, LEI), pour des mesures destinées aux personnes relevant du domaine de l'asile, en particulier aux réfugié-e-s reconnu-e-s et aux personnes admises à titre provisoire. Ces mesures sont financées par des contributions fédérales issues des forfaits d'intégration ;
  - Les objectifs « ancrage dans les structures ordinaires, innovation, qualité », pour des mesures qui visent à intensifier la collaboration avec les structures ordinaires et les communes, qui visent à gérer la diversité et à encourager la participation de la population de la migration, à un développement stratégique et conceptuel des domaines d'encouragement des PIC, à un développement et l'assurance qualité ou encore à la promotion de l'innovation. Les mesures visant à réaliser ces objectifs peuvent être financées soit par des contributions fédérales relevant du crédit d'encouragement de l'intégration, soit par les forfaits d'intégration.

Les attentes du programme, le fonctionnement financier et les objectifs liés aux différents domaines d'encouragement peuvent être consultés dans le document-cadre PIC 3 et dans la circulaire PIC 3 de la Confédération<sup>5</sup>.

### 2.2.2 Organisation de la politique cantonale d'intégration

En vertu de la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, le Conseil d'État détermine les lignes directrices de la politique cantonale d'intégration et de cohésion multiculturelle. Il désigne un département (le DECS, département de l'emploi et de la cohésion sociale) en charge de l'application de la loi. Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est l'organe d'exécution du département. Il est dirigé par le délégué aux étrangères et étrangers. Le Conseil d'État confie à un groupe interdépartemental de coordination en matière d'intégration (GICI) l'harmonisation et la coordination de la politique d'intégration cantonale. Sous la présidence de la cheffe du département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), et la vice-présidence du chef du COSM, le groupe est composé de différents services de l'État concernés par les questions d'intégration<sup>6</sup>. Ces membres sont nommés par le Conseil d'État. L'activation du GICI est prévue dans la Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (art. 2 al. 2) et son règlement (art. 3 et ss).

Le COSM est en charge de la mise en œuvre de la politique cantonale d'intégration et de prévention des discriminations, et à ce titre du Programme d'intégration cantonal (PIC). Plus spécifiquement, le service coordonne, en étroite collaboration avec les entités concernées, les

---

<sup>5</sup> SEM, Programmes d'intégration cantonaux 2024-2027 (PIC 3). La document-cadre et la circulaire du programme se trouvent sous l'URL suivant : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme/kip-3.html>

<sup>6</sup> Le GICI regroupe les chef.fes du SPAJ, SMIG, STAT, SEMP, SRHE, SAHA, SCSP, SFPO, PONE, SEO, SASO, OPFE, la responsable naturalisation du service de la population et la Cheffe du service juridique.

actions transversales réalisées en matière de politique interculturelle et est en charge de la gestion des forfaits d'intégration liés à l'asile.

L'Agenda Intégration Suisse (AIS) est entièrement intégré dans la politique cantonale d'intégration mise en œuvre par le COSM. Plusieurs interfaces sont investies pour coordonner AIS dans le canton de Neuchâtel, et ce notamment par le COSM, le Service des migrations (SMIG), le Service de l'emploi (SEMP) et le Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO): le COPIL-IP (lié à la Stratégie d'intégration professionnelle), le COPIL-ESPACE, la Plateforme CII (collaboration interinstitutionnelle), ainsi que la Plateforme CMES (coordination des mesures), directement rattachée à la plateforme CII. Le dispositif AIS neuchâtelois, qui se calque sur le schéma idéal-typique du SEM (voir annexe 1) et s'intègre dans la Stratégie d'intégration professionnelle cantonale<sup>7</sup>, prévoit un processus clair d'intégration socio-professionnelle pour les AP/R (voir annexe 2). Dans ce cadre, le SMIG est en charge du suivi des personnes admises provisoire, et les œuvres d'entraide (Caritas et CSP) ont reçu le mandat du suivi des personnes réfugiées.

À noter qu'à la suite de la mise à jour de la clé de répartition au printemps 2022, le canton de Neuchâtel se verra allouer par la Confédération pour le PIC 3 un crédit d'encouragement de CHF 683'421 par an, ce qui représente une baisse des subventions annuelles de CHF 90'913.

### 2.2.3 La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)

La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) est une commission consultative du Conseil d'État neuchâtelois. Elle est également un lieu de rencontres et d'échanges qui met en contact des personnes issues des collectivités étrangères, les structures associatives, les conseiller.ère.s communales.aux, les organismes qui collaborent avec les personnes migrantes ainsi que les partenaires sociaux. Les discussions et le dialogue lui permettent d'impulser des projets, de proposer des mesures et d'émettre des recommandations à destination du Conseil d'État.

La CICM est régulièrement informée et consultée sur la mise en œuvre des politiques publiques d'intégration et sert de caisse de résonance notamment pour les besoins des personnes issues de la migration.

Dans son rapport quadriennal du 31 mars 2022 adressé au Conseil d'État et au Grand Conseil neuchâtelois<sup>8</sup>, la CICM a dressé une liste de recommandations en lien avec certains domaines d'encouragement à l'intégration. Le Conseil d'État s'est positionné sur ces recommandations dans le cadre de son rapport d'accompagnement<sup>9</sup>. Comme explicité dans ce rapport, pour certaines de ces recommandations, différents services étatiques de l'intégration (cantonal et communaux) mettent déjà en œuvre des mesures et projets répondant aux attentes. Pour d'autres, des pistes de mesures sont envisagées dans le cadre du présent document, et se retrouvent dans la partie « Nouvelles mesures et/ou pistes de réflexion pour le PIC 3 » des différents domaines d'encouragement du chapitre 3.

---

<sup>7</sup> Rapport 15.047 du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la politique cantonale d'intégration professionnelle. URL :

[https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2015/15047\\_CE.pdf](https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2015/15047_CE.pdf)

<sup>8</sup> Rapport de législature de la CICM 2018-2021. URL :

<https://www.ne.ch/autorites/DECS/COSM/Organisation/Pages/Communaut%c3%a9-pour-l'int%c3%a9gration-et-la-coh%c3%a9sion-multiculturelle.aspx>

<sup>9</sup> Rapport d'information 22.031 du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la politique d'intégration interculturelle et de promotion de la diversité accompagnant le rapport quadriennal de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM). URL :

[https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2022/22031\\_CE.pdf](https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2022/22031_CE.pdf)



## 2.3 Mesures cantonales phares en matière d'encouragement spécifique

L'encouragement de l'intégration de la population migrante est une tâche commune que se partagent la Confédération, les cantons et les communes. Les différentes mesures et actions mises en œuvre pour favoriser l'intégration interculturelle sont donc nombreuses et impliquent beaucoup d'acteurs. Il en va de même pour l'encouragement spécifique de l'intégration qui agit de manière subsidiaire et qui complète l'encouragement de l'intégration mis en œuvre dans les structures ordinaires. Toutes ces actions sont importantes mais deux d'entre elles méritent d'être particulièrement mises en exergue car elles sont pionnières dans le domaine.

### 2.3.1 La Feuille de Route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité (FDR)

Pour sa législature 2018-2021, le Conseil d'État neuchâtelois a inscrit son ambition de vivre la diversité comme une richesse, notamment en confirmant l'engagement historique du canton en matière d'interculturalité et ambitionne une administration publique exemplaire en matière de gestion de la diversité. Il a donc initié en 2018 une feuille de route pour promouvoir une administration égalitaire et ouverte à la diversité<sup>10</sup>. Celle-ci se décline en trois volets :

- Un État communicant, qui assure des actions de sensibilisation à la diversité et l'application du principe de l'égalité des droits dans toutes ses actions ;
- Un État prestataire, qui s'assure que les informations importantes sont accessibles et compréhensibles pour l'entier de sa population, et dont les collaboratrices et collaborateurs sont formé-e-s et sensibilisé-e-s à la gestion de la diversité.
- Un État employeur, qui veille à promouvoir la diversité et à inciter les candidatures issues de la diversité à tous les niveaux hiérarchiques.

– et en plusieurs mesures qui visent à pérenniser les engagements en faveur de l'égalité et contre les discriminations de la politique publique neuchâteloise.

Pour la législature 2022-2025, le Conseil d'État a confirmé vouloir poursuivre cette volonté d'ouverture et a inscrit la cohésion comme l'une des quatre ambitions de son programme. Le Conseil d'État y réaffirme sa volonté de consolider la tradition du canton comme terre d'intégration et d'ouverture à l'autre et s'engage à lutter contre toute forme de violence et de discrimination. Pour atteindre ces objectifs, il a prévu de continuer à déployer la mise en œuvre de la Feuille de route précitée et à consolider une politique en ressources humaines incluant un management de la diversité, du dialogue social et du développement des compétences. Il a ainsi réalisé une enquête confiée à l'Université de Neuchâtel pour dresser un premier portrait de l'administration cantonale sous l'angle de la diversité. Les résultats, rendus publics en février 2022<sup>11</sup>, reflètent la culture d'ouverture du canton mais démontrent aussi qu'il est nécessaire d'œuvrer davantage en faveur d'une plus grande représentativité de la diversité au sein de l'administration cantonale.

Les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel sont partenaires de ce projet-pilote et mènent des actions conjointes et coordonnées avec le canton afin de mieux refléter la diversité en leur sein.

Le Conseil d'État a la volonté politique de s'engager pour les droits humains de manière transversale, avec une compréhension large de la diversité. Le canton a ainsi prévu de lutter contre les violences domestiques et la traite des êtres humains, et s'attelle à élaborer et mettre

---

<sup>10</sup> Feuille de route pour une administration neuchâteloise égalitaire et ouverte à la diversité (mai 2018). URL : [https://www.ne.ch/autorites/DECS/COSM/Documents/FRD\\_VersionDefinitive.pdf](https://www.ne.ch/autorites/DECS/COSM/Documents/FRD_VersionDefinitive.pdf)

<sup>11</sup> *Swiss forum for Migration and Population Studies* (Université de Neuchâtel). Panorama de la diversité au sein du personnel de l'administration du Canton de Neuchâtel. URL : [https://www.ne.ch/medias/Pages/20220225\\_FDR\\_Diversite.aspx](https://www.ne.ch/medias/Pages/20220225_FDR_Diversite.aspx)

en œuvre un plan d'action cantonal en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap, ainsi qu'une stratégie coordonnée de prévention des discriminations à l'égard des personnes LGBTIQ.

### 2.3.2 Espace socio-professionnel d'acquisition de compétences et d'expériences – ESPACE

Considéré comme l'un de projets phares de l'AIS, ESPACE a pour vocation d'être un lieu convivial de formation et d'échanges pour les personnes migrantes, indépendamment de leur titre de séjour. Il vise à favoriser la cohésion sociale dans le canton de Neuchâtel ainsi que la transmission de compétences linguistiques, socio-professionnelles tout en offrant un lieu de vie à environ 300 personnes issues de la migration. Son approche de l'apprentissage se veut globale : un axe collectif pour les cours en classe, un axe immersif regroupant les stages et les cours de français autrement et un axe singulier composé d'activités et de soutiens aux cours. En proposant un programme hebdomadaire alliant ces trois axes, l'élève apprend de manière dynamique et variée. Réalisant plusieurs objectifs du PIC ainsi que de l'AIS, les prestations d'ESPACE sont multiples : cours d'acquisition de compétences de base (français, mathématiques, technologies de l'information et de la communication), soutien à ces cours par des bénévoles et des professionnel-le-s, cours de (primo-)information en bilingue (arabe, farsi, tigrinya, kurde) ou en français simple afin d'apporter des clés de compréhension quant à l'environnement dans lequel les personnes migrantes évoluent, cours de français autrement tels que tissage, théâtre, ateliers créatifs, photographie, chant et une permanence jeux sont proposés. La mise à disposition d'une halte-garderie pour les enfants en âge préscolaire des apprenant-e-s permet non seulement aux parents d'accéder à une solution de garde et d'apprendre dans un cadre rassurant mais aussi aux enfants de se sociabiliser dans un environnement francophone et d'apprendre la vie en communauté. Les restaurants ouverts au public créent un lieu de rencontre avec la population environnante tout en véhiculant une image positive et active des personnes issues de l'asile - notamment au travers des stages en restauration. Ces opportunités de stages dans différents domaines en lien avec le fonctionnement de la structure (25 places en continu) (restauration, garde d'enfants, et intendance) sont aussi offertes afin de favoriser l'acquisition et le renforcement des compétences sociales, professionnelles et linguistiques. Les échanges réguliers entre les conseiller-ère-s d'insertion socio-professionnelles (CISP) et ESPACE permettent d'identifier rapidement les personnes ayant un potentiel de formation qui sont orientées vers le SFPO et par conséquent sortent d'ESPACE.

Le sens du parcours à ESPACE, ses possibilités et son cadre sont expliqués lors de rencontres individuelles pour tout nouvel apprenant. Afin de s'assurer de la bonne compréhension des informations transmises et établir un lien de confiance, une coordinatrice apprenant-e-s - d'origine migrante et parlant plusieurs langues de la migration a récemment été intégrée à l'équipe d'ESPACE, ceci dans le cadre d'une phase pilote. Cette coordinatrice assure également le lien avec les besoins individuels et le suivi de l'apprenant-e dans la structure en plus de leur présenter son fonctionnement global, en binôme avec la coordinatrice des cours.

Travaillant étroitement avec le tissu associatif local, ESPACE a la particularité de fonctionner en gouvernance partagée, dans une logique d'intelligence collective. L'ensemble de ses membres (environ 60 collaborateurs et partenaires associatifs) participent ainsi aux processus décisionnels pour faire vivre la structure lorsqu'il s'agit de décisions stratégiques et vitales. Géré par l'État sous l'égide du COSM et du SMIG, ESPACE dispense ses activités sur deux sites, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. Il est ouvert à l'ensemble de la population neuchâteloise, que ce soit pour acquérir des connaissances et compétences, valoriser sa propre expérience, faire des rencontres, découvrir d'autres manières de vivre ou simplement pour partager un repas dans un lieu riche en diversité, participatif et chaleureux.

L'enracinement d'ESPACE dans les villes permet en outre de tisser des liens importants avec la population à l'échelle locale (voire micro-locale) et de proposer des activités et interactions en lien avec la vie du lieu.

## 2.4 Villes et communes

Le COSM entretient des contacts avec la majorité des communes du canton, notamment dans le cadre du programme d'accueil pour les personnes nouvellement arrivées (ANA) qui s'intègre aussi dans la stratégie de domiciliation du canton. Plus récemment, les liens déjà étroits se sont renforcés dans le cadre de la mise en place de campagnes de sensibilisation, notamment la Semaine d'action contre le racisme (SACR) et la Feuille de Route pour une administration égalitaire et exemplaire.

Les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds bénéficient d'un service spécialisé (respectivement le Service de la cohésion sociale et le Service de l'intégration et de la cohésion sociale) et, respectivement depuis 2008 et 2021, de déléguées communales à l'intégration. La direction du COSM entretient des contacts très réguliers avec ces dernières sur les différents domaines d'encouragement à l'intégration.

Pour plus de cohérence, les mesures communes à toutes les collectivités (ex. Programme ANA, etc.) sont décrites dans le présent document, aux parties concernées du chapitre 3, comme dispositif global. Les mesures et prestations d'intégration des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ont complété les sous-parties du chapitre 3 lorsqu'elles sont spécifiques et/ou n'existent pas ailleurs dans le canton.

Une présentation du PIC a été proposée à l'ensemble des communes, suivie d'un échange qui a permis d'identifier quelques besoins supplémentaires qui se retrouvent également dans le chapitre 3.

## 2.5 Programmes nationaux

Le programme *Aides financières* (Programme AFI)<sup>12</sup> du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) est coordonné par le COSM et mis en œuvre en collaboration avec le SEMP ainsi que les CISP du SMIG et des œuvres d'entraide. Dans le cadre d'AFI, des aides financières sont allouées aux employeurs qui engagent, aux conditions de travail ordinaires, des réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire ayant besoin d'une initiation pendant un certain temps. Le programme s'adresse aux personnes ayant déjà fait l'objet de mesures telles que l'acquisition de la langue ou des programmes de qualification notamment.

Le programme *Mesures de soutien pour les personnes avec statut de protection S* (Programme S)<sup>13</sup> alloue aux cantons un forfait financier afin de favoriser l'acquisition de connaissances linguistiques, l'accès au marché du travail et le soutien aux familles ainsi qu'aux enfants pour le public spécifique des Ukrainien-ne-s ayant obtenu le statut de protection S en

---

<sup>12</sup> SEM, Programme pilote d'aides financières à l'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. URL : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/innovation/finanz-zuschuesse.html#:~:text=Le%20programme%20s'adresse%20aux,Suisse%20entre%202021%20et%202023>.

<sup>13</sup> SEM, Programme fédéral "Mesures de soutien pour les personnes avec statut de protection S". URL : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/integrationsfoerderung/programm-s.html>

Suisse. Le Programme S est coordonné par le COSM, qui assure son suivi et son monitoring. Le programme est mis en œuvre en étroite collaboration avec le SMIG et le SEMP.

Le programme *Stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers* (Programme R)<sup>14</sup> aide les cantons à mettre en place des mesures ad hoc pour les personnes qui ont fui leur pays (réfugié-e-s reconnu-e-s, personnes admises à titre provisoire, bénéficiaires du statut de protection S). L'objectif du programme est d'éviter que les personnes se retrouvent isolées socialement, de préserver et de renforcer leurs ressources, d'atténuer la pression psychosociale qui s'exerce sur elles et de leur permettre d'entrer sur le marché du travail. Le COSM coordonne ce programme, et est responsable de son suivi et du monitoring. Plusieurs partenaires ont ainsi obtenu des financements pour divers projets dans ce cadre.

Les programmes Préapprentissage d'intégration<sup>15</sup> PAI et PAI+ sont portés par le SFPO, avec des financements cantonaux et fédéraux séparés, tout en s'inscrivant dans une pleine complémentarité avec le PIC et l'AIS.

---

<sup>14</sup> SEM, Programme « Stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers ». URL : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/innovation/programm-r.html>

<sup>15</sup> SEM, Préapprentissage d'intégration (PAI). URL : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/innovation/invol.html>

### 3. Domaines d'encouragement du PIC 3

La conceptualisation du PIC 3 a été co-construite avec les différents acteurs étatiques et partenaires. Pour ce faire, elle est passée par deux phases de consultation dans le cadre d'un processus participatif.

Sur la base de travaux préparatoires du COSM qui ont défini un socle de travail et des priorités, une première phase de consultation des principaux acteurs étatiques<sup>16</sup> concernés par la politique d'intégration a été menée. Leurs retours et expertises ont permis l'élaboration d'une première version du concept PIC 3.

Sur la base de ce document, une deuxième phase de consultation a été menée auprès des partenaires – CICM, communes, œuvres d'entraide et associations, mais également auprès d'autres acteurs étatiques, afin de récolter des propositions d'amélioration.

Ces différents travaux et phases de consultation ont permis de dégager plusieurs orientations stratégiques, ainsi que des axes de développement spécifique dans certains domaines d'encouragement permettant de répondre aux exigences de la Confédération, notamment dans le cadre des objectifs « ancrage dans les structures ordinaires, innovation, qualité » (voir annexe 3). Ces orientations stratégiques et axes de développement spécifique articuleront l'organigramme technique de projet (OTP) du service.

Ce chapitre est structuré pour chaque domaine d'encouragement par une partie « Situation actuelle » et une partie « Nouvelles mesures et/ou pistes de réflexion pour le PIC 3 », fruit des réflexions menées lors des consultations.

#### 3.1 Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil

##### Situation actuelle

L'attractivité du canton de Neuchâtel étant une ambition du programme de législature, le Conseil d'État dispose d'une stratégie de domiciliation<sup>17</sup> articulée autour de trois aspects : ancrer, attirer et accueillir. Les mesures et prestations dans le cadre du domaine « Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil » sont réfléchies et mises en place en synergie et en bonne cohérence avec cette stratégie.

Le COSM fournit des prestations et actions au niveau de l'information, de la communication et des consultations pour l'ensemble de la population. Des entretiens personnalisés aux personnes nouvellement arrivées, en français ou dans une autre langue sont proposés. Durant cet entretien, ces personnes reçoivent des informations élémentaires sur la vie dans le canton, des conseils adaptés à leur situation et des documents d'informations, dont la Charte de la citoyenneté<sup>18</sup>, qui faciliteront leur orientation et leurs démarches lors de l'installation. Les

---

<sup>16</sup> Les directions du SMIG, SEMP, SFPO, SASO et SPAJ, le délégué à la domiciliation, ainsi que les déléguées à l'intégration des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ont été consultés lors de cette première phase.

<sup>17</sup> Canton de Neuchâtel, Stratégie de promotion de la domiciliation. URL : <https://www.ne.ch/autorites/CE/grands-projets/domiciliation/Pages/accueil.aspx>

<sup>18</sup> La Charte de la citoyenneté contient un cahier expliquant les valeurs et principes régissant le canton de Neuchâtel et notamment ce que signifie être une "république démocratique, laïque, sociale et garante des droits fondamentaux", un feuillet résumant les fondements et principes du canton, expliqués plus en détails dans le premier document, une brochure regroupant les principales informations et adresses d'institutions, services etc. pouvant être utiles lors de l'installation et/ou durant le séjour et un calendrier des principaux rendez-vous festifs, culturels et sportifs de la région

personnes intéressées par cet entretien (gratuit) peuvent en bénéficier en s'inscrivant auprès du service. De nombreuses personnes se présentent spontanément au guichet du COSM pour recevoir des informations.

Le COSM met en œuvre et coordonne également des cours collectifs de primo-information à ESPACE. L'objectif de ces cours est de transmettre des informations sur la vie en Suisse – plus particulièrement sur la vie à Neuchâtel – aux personnes nouvellement arrivées en Suisse. Les thématiques abordées se retrouvent dans un concept de Primo-information cantonal (voir annexe 4). Le service tend vers le fait que le public asile soit systématiquement inscrit au cours de primo-information à ESPACE. Ces cours sont ouverts, sur inscription, au public hors asile.

Les communes sont des partenaires-clés dans la mise en œuvre des mesures du domaine « Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil ». Le programme d'accueil des nouveaux arrivants (Programme ANA) a été initié conjointement par le Canton de Neuchâtel et les communes du Landeron, de Neuchâtel et de Boudry il y a plus de vingt ans. Depuis 2014, les autres communes du canton sont régulièrement relancées sur la possibilité d'adhésion à ce programme, à diverses occasions (soirée ANA, groupes de travail, etc.) et informées sur les prestations proposées par le COSM en matière d'accueil et d'information. Les séances du comité de pilotage ANA et du groupe de coordination ANA sont l'occasion d'échanger sur les prestations cantonales et communales en matière d'accueil et d'information. Plusieurs grandes communes (> 5'000 personnes) ont ainsi rejoint le programme d'accueil des nouveaux arrivants ces dernières années, si bien qu'en 2021, suite aux différentes fusions, toutes les grandes communes (soit 11 communes sur 27) sont membres du Programme ANA, représentant le 90% de la population totale et 93% de la population étrangère du canton.

Le COSM propose trois permanences de consultation et d'information à La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Fleurier, accessibles à tous les groupes cibles (avec recours à un-e interprète si besoin) et proposant des entretiens individuels permettant de recevoir des informations personnalisées, en particulier sur l'accès aux structures ordinaires, les droits et obligations ou encore la protection contre la discrimination.

Le dispositif AIS neuchâtelois intègre une gestion des dossiers sur la base des besoins individuels pour le public asile (exigence de la Confédération)<sup>19</sup>. Le COSM coordonne en étroite collaboration avec le SMIG et les œuvres d'entraide la mise en œuvre de la gestion au cas par cas et de l'entièreté du dispositif afin d'atteindre les objectifs du programme. Il veille à la coordination de la gestion des cas par les partenaires, à la surveillance financière, à la cohérence des mesures ainsi qu'à leur accessibilité et leur visibilité.

#### *Précisions des villes disposant d'un service spécialisé :*

Un dispositif de primo-information est également déployé à La Chaux-de-Fonds et repose sur une collaboration accrue entre différents services communaux : intégration, école, jeunesse, médecine scolaire, GSR, logements et bâtiments, et en particulier le contrôle des habitant-e-s.

Les associations de quartiers assurent un rôle important dans l'accueil et l'orientation des nouveaux arrivants. Pour cette raison, la Ville de Neuchâtel a institutionnalisé son lien avec ce tissu associatif dans le but d'établir un canal d'échange direct et régulier au travers de rencontres semestrielles. Cette plateforme, intitulée Plateforme du Groupement des

---

afin de les faire connaître aux nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants et de les encourager à y participer. Le document est traduit en 9 langues.

<sup>19</sup> SEM, Agenda Intégration Suisse (AIS). URL : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme/integrationsagenda.html>

Associations de Quartier (GAQ) permet ainsi aux associations d'exprimer leurs besoins propres, en particulier sous l'angle de l'intégration et de la cohésion sociale.

### Nouvelles mesures et/ou pistes de réflexion pour le PIC 3

- Le PIC 3 sera l'occasion pour le COSM de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de communication touchant les différentes prestations du service (brochures, Charte de la citoyenneté, site internet, processus d'appel à projets, etc.). Cet objectif fait d'ailleurs partie des objectifs GestionNE du service dans le cadre de la législature 2022-2025. La thématique de la digitalisation des contenus fera partie intégrante des réflexions qui seront menées en ce sens.
- Dans l'idée d'adapter le matériel de communication aux besoins des différents publics migrants (asile, notamment), il est envisagé la mise en place d'un site internet traduit et rédigé en *français facile à lire et à comprendre* (FALC) recensant les différentes informations importantes pour le public migrant (de l'information pour les primo-arrivants, sur les consultations et prestations du service, sur les cours de langue à disposition, etc.). En ce sens, six collaborateurs et collaboratrices du COSM suivront d'ici la fin de la première année du PIC 3 la formation FALC qui préconise l'utilisation de pictogramme en sus des informations en français simplifié. Cette formation s'intègre également dans les réflexions actuelles en amont de la mise en œuvre d'une stratégie de communication. Des synergies seront recherchées avec la stratégie de domiciliation du canton de Neuchâtel, ainsi qu'avec le service de l'accompagnement et de l'hébergement de l'adulte (SAHA) dans le cadre du traitement par ce dernier du postulat 20.206<sup>20</sup>.
- La Charte de la citoyenneté a été distribuée depuis 2009 à toutes les personnes nouvellement arrivées et a pour but de mieux faire connaître le canton, les activités culturelles, sportives, sociales qui y sont proposées mais également d'informer sur les valeurs qui régissent la société et les institutions neuchâteloises, et d'inviter les personnes à un entretien de Primo-information. L'introduction de la nouvelle procédure (fédérale) d'établissement des autorisations de séjour depuis fin 2020 (permis au format carte de crédit avec biométrie), ne permet plus au SMIG de procéder à l'envoi du courrier, conjointement à l'autorisation de séjour, comme prévu dans le dispositif initial. Aussi, les personnes nouvellement arrivées, ayant obtenu leur permis après cette date, n'ont pas reçu la documentation liée à la Charte ni l'information sur l'existence des entretiens. Le dispositif de transmission de la Charte doit dès lors être repensé, et intégrer la stratégie de communication du service. Dans ce cadre, une collaboration accrue avec les communes est recherchée dans le PIC 3.
- La collaboration avec les communes doit également être renforcée dans le cadre des réflexions quant au rôle du service des habitant-e-s communaux, et plus largement de l'accueil des personnes nouvellement arrivées. Dans le cadre du dispositif actuel, un soutien supplémentaire aux canaux directs d'information au niveau local fait partie des réflexions à mener. Ces réflexions pourront englober la demande du SEM d'informer rapidement les personnes nouvellement arrivées sur le préapprentissage d'intégration (PAI) (voir chapitre 3.3).
- La Ville de La Chaux-de-Fonds entend optimiser l'information et l'orientation, ainsi que l'accessibilité à l'administration communale. Le dispositif déjà existant sera renforcé

---

<sup>20</sup> Postulat 20.206 du Grand Conseil, Pour une adaptation des documents officiels de l'État en langage simplifié et pour un accès à ces documents pour toutes et tous. URL : <https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Postulats/2020/20206.pdf>

par de nouvelles prestations : permanence afin de favoriser l'intégration sociale des personnes migrantes nouvellement arrivées (notamment au bénéfice d'un permis B, F ou S) et aide à la domiciliation (collaboration entre les services de l'intégration, de la population, de l'économie et de la santé).

- Suite à sa fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec les anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin, la Ville de Neuchâtel a maintenu des guichets d'accueil décentralisés afin de faciliter l'accès aux prestations de la population. « Porte d'entrée » de l'administration publique pour les citoyennes et citoyens de la ville, le personnel dédié bénéficie d'outils et de ressources élaborées par le Service de la cohésion sociale lui permettant de mieux appréhender les enjeux et besoins liés à la diversité de la société plurielle. La mise en œuvre du plan d'action issu de la Feuille de route entend déployer ce programme d'outils et de ressources à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration, et particulièrement à celles et ceux en contact direct avec la population.

## 3.2 Langue

### Situation actuelle

La spécificité du PIC neuchâtelois est que le domaine Langue est intégré dans un domaine plus large, soit les « Compétences de base » (CB). Le français oral et écrit, les mathématiques élémentaires et les outils numériques (TIC) forment les compétences de base. Le COSM coordonne un panel d'offres multiples de cours de langue allant du niveau alphabétisation au niveau A2, ainsi que des cours de TIC et mathématiques. Les prestataires partenaires – RECIF, ELiO, Mosaïque, Caritas, EPER – sont liés au COSM par un contrat de prestations.

Des cours de langue sont également dispensés par des enseignant-e-s professionnel-le-s au sein d'ESPACE (COSM, SMIG et partenaires). Dans ce cadre, l'apprentissage peut être collectif (cours classiques et cours de primo-information), immersif (stages et apprentissage du français autrement par exemple à travers le théâtre, le chant, etc.) ou singulier (petits groupes et mentorat). Par ailleurs, l'espace enfants d'ESPACE, géré par Caritas, offre un lieu d'apprentissage des premières notions du français pour les enfants avant l'entrée à l'école.

La configuration des cours et les partenariats retenus ont été pensés pour s'adapter à la diversité du public : les cours de l'EPER pour tout ce qui a attiré aux TIC et proposant un encadrement renforcé, les cours RECIF pour le public spécifique des femmes, des cours intensifs à Mosaïque, Caritas Neuchâtel avec ses ateliers de français animés par des bénévoles.

Concernant le public asile, au plus tard après le bilan de compétence (évaluation E1 – en moyenne 6 mois après l'arrivée), les personnes sont systématiquement inscrites dans un cours de langue adapté à leur niveau de français jusqu'à A2. Pour les personnes ayant des bonnes capacités d'apprentissage, les structures ordinaires prennent ensuite le relais (cf. chapitre 3.3 et la Stratégie d'intégration professionnelle). Pour les personnes n'étant pas pressenties à intégrer le parcours « Emploi », des mesures du vivre ensemble leur permettent de maintenir un lien social (cf. chapitre 3.5 Vivre ensemble).

### *Précisions des villes disposant d'un service spécialisé :*

La Ville de La Chaux-de-Fonds joue un rôle important en matière de visibilité de l'offre en CB à son échelle : site Internet ou présentoirs avec les différents dépliants des partenaires et du COSM ainsi qu'en matière d'orientation vers les différents dispositifs. Si l'offre de cours pour migrant-e-s est gérée au niveau cantonal, des dispositifs d'appui langagier sont proposés à



l'école (classes d'accueil ainsi qu'Espaces Ressource) ou au Foyer de l'écolier. La Chaux-de-Fonds soutient par ailleurs certains prestataires de compétences de base par des subventions (RECIF, Mosaïque, EPER), la mise à disposition de locaux (Caritas) ou encore l'offre d'activités permettant d'acquérir le français en lien avec le lieu de vie. Une riche collaboration est née dans ce cadre avec l'ensemble des prestataires et en particulier ESPACE. Des soutiens ponctuels pour des mesures langagières (Français dans les parcs, lectures de contes ou autres) sont régulièrement accordés.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations et particulièrement à celles évoluant dans le domaine de l'interculturalité, la Ville de Neuchâtel contribue à l'apprentissage de la langue française pour les personnes allophones, et ce quel que soit leur statut, par l'octroi de ressources financières et/ou logistiques (mise à disposition de locaux, mise en réseau, promotion, etc.). Cette démarche est complétée par un soutien aux écoles de langues et de cultures d'origine (LCO), lesquelles participent avec un rôle important à la construction de l'identité de l'enfant/adolescent dont les parents sont issus de la migration.

### Nouvelles mesures et/ou pistes de réflexion pour le PIC 3

- Le label fide<sup>21</sup> est destiné aux offres de cours répondant aux exigences qualitatives de l'approche fide en matière d'encouragement linguistique des personnes d'origine étrangère. Le label permet une assurance qualité constante vis-à-vis des exigences linguistiques du SEM. Le COSM entend obtenir pour une offre de cours à ESPACE une labélisation fide. Une séance d'information avec le Secrétariat fide a été organisé par le COSM en 2022 pour les partenaires externes en amont du PIC 3. En ce sens, un des enjeux immédiats sera de garantir le bon suivi de la labélisation et la coordination avec le Secrétariat fide dans le cadre du PIC 3.
- Le COSM entend également valoriser l'approche fide (didactique notamment) auprès des prestataires qui n'entament pas un processus de labélisation en encourageant la certification des enseignant-e-s ou des responsables pédagogiques<sup>22</sup>. Certains prestataires travaillant quasiment exclusivement avec des enseignant-e-s bénévoles, la labélisation est un obstacle en raison de l'investissement que cela demande et du *turnover*.
- Dans le cadre de l'intégration des réfugié-e-s mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA), une intensification des cours et des mesures afin de prendre en charge ces jeunes dès leur arrivée est entreprise. Cela se fait en collaboration avec le SMIG, les œuvres d'entraide et l'Office de la protection de l'enfant (OPE), notamment au sein d'ESPACE qui accueille plusieurs classes de MNA avec un programme hebdomadaire renforcé.
- Des réflexions sont menées quant à l'idée de s'accorder sur les différentes compétences acquises durant le passage à ESPACE (linguistiques, sociales, cognitives, socio-professionnelles, relationnelles) aux différents moments du programme (accueil, cycle I, cycle II) et ainsi établir un « passeport de compétences » retraçant toutes les compétences acquises à ESPACE par les apprenant-e-s.

---

<sup>21</sup> Secrétariat fide. Organisme financé et piloté par le Secrétariat d'État aux Migrations. URL : <https://fide-info.ch/fr/label/procedure>

<sup>22</sup> À noter que plusieurs partenaires, sans être labélisés, ont déjà intégrés des éléments de l'approche fide dans les cours dispensés. C'est notamment le cas de RECIF qui a vulgarisé et simplifié du matériel fide pour ses bénévoles et qui propose des séances de formation pour les bénévoles depuis 2018. C'est également le cas des cours TIC de l'Espace Parents de l'EPER, qui applique la didactique fide, notamment à la matière informatique (planification basée sur les besoins, enseignement sur la base de scénarios de la vie quotidienne et orienté vers l'autonomisation des apprenant-e-s).

- Des réflexions sont en cours pour diminuer les listes d'attente de cours de français, notamment en trouvant une adéquation avec la garde d'enfant.

### 3.3 Aptitude à la formation et employabilité

#### Situation actuelle

La stratégie d'intégration professionnelle (IP) mise en œuvre dans le canton de Neuchâtel touche l'ensemble des publics, y compris ceux issus de la migration et de l'asile. Toutes les personnes considérées comme répondant aux critères d'aptitude à l'intégration professionnelle fixés au niveau cantonal et évalués par un outil unique sont directement prises en charge par le SEMP. Cet accompagnement relève donc des structures ordinaires et ne mobilise aucun financement issu du PIC et d'AIS. À l'inverse, pour les personnes qui ne répondent pas (encore) aux exigences d'aptitude à l'intégration professionnelle, le développement des compétences de base et des compétences douces (soft skills) ainsi que l'établissement d'un premier projet d'intégration professionnelle relèvent de l'encouragement spécifique. Le financement de ces mesures préparatoires est assuré dans le cadre du PIC. Pour le public asile, un accompagnement est assuré par les services sociaux dédiés et le financement des mesures est assuré dans le cadre d'AIS.

Le dispositif AIS neuchâtelois (voir annexe 2) pour le public asile s'articule avec une évaluation du potentiel reposant sur trois moments importants :

- L'évaluation 1 (E1). Un bilan de compétence est assuré pour chaque bénéficiaire, conjointement par les assistant-e-s sociaux (AS) et les CISP pour recenser les ressources de la personne, effectuer une première évaluation et une première orientation vers les mesures adéquates. Ce bilan de compétence intervient en principe dans les six mois après l'attribution de la personne au canton.
- L'évaluation 2 (E2), lors de l'atteinte du niveau A1.2. L'analyse vise à définir si les personnes peuvent intégrer le parcours « Emploi » ou le parcours « Formation » ou rester en parcours « Intégration sociale ». Lors du passage en parcours « Emploi » ou « Formation », le bénéficiaire dispose d'un-e CISP qui assure un suivi plus intensif que pour les personnes ne pouvant pas intégrer à court terme ces deux parcours. Les AS et les CISP assurent la mise à jour des données dans Centralis<sup>23</sup>.
- L'évaluation 3 (E3), qui balise la suite du parcours avec le passage de lead vers les structures ordinaires, notamment celle de l'emploi (SEMP, ou encore l'office de l'insertion des jeunes de moins de 35 ans en formation professionnelle ('OFIJ).

L'entièreté du public commence dans le parcours « Intégration sociale ». C'est le passage du E2 qui marque le passage dans les parcours « Formation » et « Emploi », selon l'âge et le projet individuel, pour les personnes qui en ont le potentiel.

Concernant le dispositif mis en place pour le public migrant hautement qualifié, et en plus du suivi CISP, le COSM a signé une convention avec l'association Découvrir, experte dans le domaine de l'insertion professionnelle des personnes migrantes détentrices de qualifications professionnelles. Cet organisme offre un coaching afin de définir une stratégie visant à investir les compétences acquises à l'étranger dans le marché de l'emploi en Suisse. Cela inclut des démarches telles que la reconnaissance de titres étrangers et autres outils pour faire valoir des équivalences, des mises en réseau avec les employeurs, ainsi que du mentorat par des pairs.

---

<sup>23</sup> Centralis est un logiciel informatique qui permet le suivi des mesures, indicateurs et aspects financiers.

Une plateforme de coordination des mesures (plateforme CMES) réunit les services impliqués à la fois dans IP et dans la CII – à savoir le SEMP, le SASO, le SFPO, le SMIG, l'Office de l'assurance-invalidité (OAI) et le COSM, afin de coordonner l'ensemble des mesures mises en œuvre pour favoriser l'insertion sociale et socio-professionnelle des personnes suivies par des services étatiques dans le canton, et garantir la cohérence avec la Stratégie d'intégration professionnelle. Cette plateforme concerne aussi les mesures d'encouragement de l'intégration et permet une coordination du réseau avec les mesures qui relèvent des structures ordinaires (en particulier aide sociale, emploi et formation post-obligatoire).

*Précisions des villes disposant d'un service spécialisé :*

La Ville de Neuchâtel, sur mandat du SEMP, organise le Semestre de Motivation neuchâtelois Mod'emploi qui prépare de nombreux jeunes à l'entrée en formation et qui voit un pourcentage important de celles et ceux-ci être issu-e-s de la migration.

Nouvelles mesures et/ou pistes de réflexion pour le PIC 3

- L'axe « État employeur » de la Feuille de Route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité (FDR) doit être consolidé, notamment en optimisant la sensibilisation des recruteurs et cadres des administrations publiques à la diversité dans le cadre du PIC 3. D'autres actions en ce sens seront analysées dans le cadre du pilotage stratégique de la FDR par le GICI et mises en œuvre par le Groupe de travail Diversité. Les Villes partenaires (La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel) œuvrent dans le même sens. Des réflexions conjointes pourront être menées afin de mutualiser les compétences sur ces aspects.
- Le DECS entend saisir la fenêtre d'opportunité de la situation économique actuelle, proche du « plein emploi », ceci dans le but de donner la chance d'intégrer le premier marché du travail à des publics potentiellement plus éloignés de celui-ci, notamment en lien avec un parcours migratoire. Pour ce faire, il souhaite renforcer le dispositif AIS et le parcours « Emploi » défini dans le concept neuchâtelois de l'AIS, et notamment le dispositif spécifique « asile » de la Stratégie d'intégration professionnelle en amont de l'entrée dans les structures ordinaires. Dans ce but, des échanges sont programmés en 2023 au travers d'une task force entre les services concernés, i. e. le COSM, le SMIG, le SEMP, le SASO et la direction du département. Des pistes de mesures ont déjà été identifiées et pourraient prendre corps tout au long du PIC 3. En ce sens, les premières lignes stratégiques envisagées sont les suivantes :
  - Renforcer les soft skills, les compétences de base et le suivi des AP/R par les CISP afin de favoriser le passage à l'OMAT ;
  - Élargir l'offre de structures d'accueil de jour temporaire pour enfants ;
  - Renforcer l'offre de formation et/ou de programmes de qualification ciblée sur les besoins du marché du travail local en amont du passage du P1 et P2 ;
  - Envisager l'extension de l'accès aux bourses et prêts d'études aux personnes admises à titre provisoire de moins de 7 ans, en modifiant la base légale ad hoc (loi cantonale sur les aides à la formation / LAF) ;
  - Améliorer le monitoring du dispositif.
- Un groupe de travail mandaté par la CICM, et coordonné par le COSM, examine actuellement les accès des adultes migrant-e-s détenteurs-trices d'expérience professionnelle et/ou de diplômes étrangers à la certification professionnelle pour

adulte. Le groupe produira pour le début du PIC 3 un rapport avec des recommandations à l'attention du Conseil d'État.

- Le COSM envisage de développer une plateforme d'information centralisée – en collaboration avec le SEMP – à l'attention des employeurs et des agences de placement concernant les processus et droits selon les permis. Les réflexions quant à la forme et possibilités prendront place dans le PIC 3.
- En collaboration avec le SFPO qui en a la responsabilité, il est prévu de continuer la mise en œuvre du programme de préapprentissage d'intégration (PAI). Initialement prévu pour les AP/R, le programme s'est ouvert en 2021 aux adolescent-e-s et aux jeunes adultes en dehors du domaine de l'asile et en 2022 aux personnes bénéficiant du statut de protection S. Par ailleurs comme indiqué dans le chapitre 3.1, dans le cadre de la pérennisation du PAI, le SEM a annoncé qu'il souhaite que les cantons utilisent les dispositifs de primo-information déjà existants pour informer les personnes nouvellement arrivées sur l'existence du PAI. Une éventuelle synergie entre le COSM, le SFPO et les communes devra donc être étudiée sur ce point.
- Au sein de la Ville de La Chaux-de-Fonds, des prestations d'accueil, de garde d'enfants, d'information en matière d'emploi (y. c. sur les questions de permis) seront facilitées notamment par la mise en place d'une permanence d'aide à la domiciliation. Les entreprises seront sensibilisées aux questions de diversité et un prix "Diversité en entreprise" devrait voir le jour dans les prochaines années.
- Dans le cadre de l'implémentation de sa Feuille de Route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité (FDR), la Ville de Neuchâtel entend mettre en œuvre un plan d'action destiné à sensibiliser et à former les cadres et recruteurs-trices à la diversité, notamment en veillant à favoriser une meilleure représentativité dans l'accès aux fonctions à responsabilité.

### **3.4 Petite enfance**

#### Situation actuelle

En 2018, un partenariat rapproché a été défini entre le COSM et le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), service cantonal chargé, entre autres, des autorisations d'ouverture et de la surveillance des structures d'accueil extrafamilial. La volonté a ainsi été de mutualiser les expertises et de favoriser l'accès aux réseaux respectifs (public de personnes migrant-e-s et issues de la migration d'une part, et structures d'accueil extrafamilial, professionnel-le-s d'autre part), notamment en matière de communication et d'accès à ces différents publics. Dans un contexte de volonté politique ayant abouti à développer un concept cantonal de soutien à la parentalité, et partant du constat de la multiplicité des groupes sur les thèmes de l'enfance et de la parentalité rassemblant majoritairement les mêmes acteurs et traitant des questions qui se recoupent, l'idée de fusionner les groupes et de repenser leur fonctionnement s'est présentée. Outre le COSM, il réunit le SPAJ (via le bureau de la déléguée à la jeunesse (DEJ), l'office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions spécialisées (OSAE), l'office de protection de l'enfant (OPE)), l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE), l'office de la promotion de la santé et de la prévention (OPSP) et le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) via la préposée à l'inclusion des personnes vivant avec un handicap. Cette plateforme, intitulée Plateforme enfance, jeunesse et parentalité, permet la recherche de synergies et est alignée avec la logique de l'objectif de mise en réseau et de coordination des acteurs des différents domaines.

En outre et dans ce sens, cette plateforme a œuvré à la fusion des différents groupes préexistants, en une instance commune aux cinq entités, à savoir le Réseau enfance, jeunesse et parentalité, remplaçant et absorbant ainsi, entre autres, l'ancien groupe de réflexion du domaine Petite enfance.

La scolarité obligatoire sort du champ de l'encouragement spécifique. Il convient néanmoins de relever ici l'important travail effectué au niveau de l'école, pilier fondamental et important vecteur d'intégration tant pour les élèves migrant-e-s que pour leurs parents. L'école neuchâteloise vit avec les communautés qui la composent et fait des échanges et de la diversité une richesse. Avec 111 nationalités (certains centres scolaires affichent un taux d'élèves migrant-e-s allant de 19% à 34%) de nombreuses actions sont mises en place. On peut citer notamment les cours de langue et culture d'origine (LCO), le soutien langagier ou encore l'accueil d'enfants en provenance des centres d'accueil (asile), tandis que des actions de sensibilisation sont menées régulièrement pour sensibiliser les élèves à la diversité et aux discriminations. En outre, des mesures spécifiques d'encouragement de la petite enfance et de la parentalité sont soutenues par le COSM, notamment pour le public AIS. Dans ce cadre, le COSM est lié par des contrats de prestations avec RECIF (espace enfants, promotion des compétences linguistiques et sociales, soutien à la parentalité, intégration préscolaire et préparation à l'entrée à l'école), Caritas (formation des personnes du domaine de l'asile à la garde d'enfants) et l'EPER Espace Parents (développement des compétences langagières et préscolaires globales par des ateliers parents-enfants hebdomadaires et soutien à la parentalité).

Par ailleurs, les recommandations de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) souligne l'importance d'intégrer tous les enfants de langue étrangère vivant en Suisse dans les écoles publiques en évitant toute discrimination. Elle souligne également que l'intégration doit intervenir dans le respect du droit de l'enfant au maintien de la langue et de la culture du pays d'origine. L'école neuchâteloise applique depuis longtemps ces recommandations pour l'accueil et le suivi des élèves issu-e-s des migrations. Le canton peut s'appuyer sur un système cohérent, basé sur un solide partenariat établi de longue date entre les services étatiques concernés. Ces principes et pratiques ont encore récemment été rappelés aux directions d'école et au corps enseignant dans le cadre de l'accueil des enfants ukrainien-ne-s fuyant la guerre. Ils sont rassemblés dans un document accessible en ligne et régulièrement mis à jour sur la page *Scolarité et formation* du site [www.ne.ch/Ukraine](http://www.ne.ch/Ukraine).

ESPACE, RECIF et l'Espace Parents de l'EPER restent des lieux incontournables en matière d'acquisition de différentes expériences favorisant l'intégration non seulement des apprenant-e-s grâce à l'acquisition de compétences sociales et professionnelles, mais aussi des enfants fréquentant la halte-garderie en parallèle des mesures suivies par les parents. Ces halte-garderies sont un moyen d'accueil de l'enfance destinés aux apprenant-e-s de niveau A1 en français, en alphabétisation et compétences de base informatique.

*Précisions des villes disposant d'un service spécialisé :*

L'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds (EOCF) a une large expérience en matière d'accueil d'enfants migrant-e-s. L'arrivée des Ukrainien-ne-s a confirmé l'efficacité du dispositif qui s'applique par ailleurs à tout-e primo-arrivant-e-s : accueil dans les classes ordinaires pour une meilleure immersion ou dans des classes d'accueil, soutien langagier, soutien par des assistant-e-s socio-éducatifs et/ou pédagogiques, accès aux Espaces ressources, soutien administratif pour les parents, coaching pour les enseignant-e-s. L'EOCF a également été le 1<sup>er</sup> cercle à traduire ses documents d'informations dans plusieurs langues et à établir une

version en français facile<sup>24</sup>. La Ville prend part aux dispositifs d'informations et de sensibilisations organisés par le canton en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité. Certains services (école, intégration, santé) sont parfois mobilisés activement pour apporter leur expertise de terrain et de proximité avec les familles.

### Nouvelles mesures et/ou pistes de réflexion pour le PIC 3

- Le COSM et ses différents partenaires étatiques et externes, continuent à mener des réflexions quant à la mise sur pied de solutions d'accueil pour les enfants allophones de 0-4 ans. Le COSM, en collaboration avec le SMIG et Caritas Neuchâtel, a élaboré un projet permettant l'utilisation de locaux associatifs et favorisant l'employabilité de personnel AP/R formé pour assurer la garde d'une dizaine d'enfants titulaires du statut S, dans le cadre du dispositif actuel de cours de langue, en parallèle des cours de français suivis par les parents. Une phase test est prévue en 2023 afin de pouvoir pérenniser le projet dans le PIC 3 et, si possible, l'ouvrir aux autres publics migrants (enfants).
- La plateforme enfance, jeunesse et parentalité va contribuer, en particulier par les rencontres du réseau prévues, à orienter les différentes attentes en lien avec le domaine de la Petite enfance du PIC 3 ; à savoir, le fait d'assurer la mise en réseau et la coordination des acteurs, d'assurer la qualité des prestations et la sensibilisation à l'importance d'une éducation (linguistique) globale de la Petite enfance.
- Concernant ESPACE, les enfants des personnes en niveau A2 n'étaient jusque-là plus pris en charge faute de moyens financiers pour permettre un élargissement des plages horaires de l'ESPACE Enfants. Élargir l'offre de garde pour les apprenant-e-s de niveau A2 constituera une nouvelle mesure pour le domaine PE, qui bénéficiera par ailleurs aux parents en vue d'une meilleure employabilité.
- Le portail neuchâtelois de l'enseignement obligatoire RPN<sup>25</sup> contient une foule d'informations utiles pour les parents, notamment sur l'organisation du système scolaire neuchâtelois. Des supports vidéo mettant en valeur différents aspects de la scolarité (enseignement du français, évaluation, etc.) ont également été réalisés et un résumé du Plan d'études romand a été traduit en huit langues. Dans le cadre des émissions « C'est ça l'école », deux reportages ont été réalisés pour montrer les premiers pas d'élèves issu-e-s de la migration dans les écoles neuchâteloises et pour expliquer le fonctionnement du système scolaire<sup>26</sup>. La contribution du COSM est d'en assurer la traduction en versions sous-titrées (voire en narration vocale ou voix off) dans les 9 langues étrangères les plus parlées dans le canton, à savoir : tigrinya, farci/persan, turc, arabe, portugais, russe, albanais, italien, anglais et ukrainien. Cette liste est évolutive et peut être adaptée en fonction du développement de la migration et des besoins du public. Les collaborations avec le SEO se poursuivent en ce sens dans le cadre du PIC 3, y compris par le soutien aux directions des premiers cycles d'école en vue d'une part de les sensibiliser aux besoins des familles issues de la

---

<sup>24</sup> Ville de La Chaux-de-Fonds, Écoles et formations. URL : <https://www.chaux-de-fonds.ch/ecoles-formations/ecole-obligatoire/documents-liens>

<sup>25</sup> Portail neuchâtelois de l'enseignement obligatoire RPN. URL : <https://portail.rpn.ch/Pages/Accueil.aspx>

<sup>26</sup> Canal Alpha, émission « C'est ça l'école » du 28 septembre 2022, URL : <https://www.canalalpha.ch/play/cest-ca-lecole/episode/27769/immersion-dans-une-classe-premier-accueil-pour-migrants>, et du 23 novembre 2022, URL : <https://www.canalalpha.ch/play/cest-ca-lecole/episode/28347/on-a-rendu-visite-aux-classes-daccueil-du-college-du-mail>

migration afin d'améliorer les relations école-familles, et d'autre part par des interventions/sensibilisations au sein de l'école.

- La Chaux-de-Fonds souhaite faciliter la compréhension du système d'accueil parascolaire et travaillera dans ce sens dans les prochaines années (simplification des formulaires, traductions). Dans le cadre de l'intégration sociale et de la domiciliation, l'information sur les activités pour les jeunes et les possibilités de garde sera renforcée. Des réflexions sont également en cours pour faciliter l'accueil des enfants allophones dans les périodes creuses ainsi que par la création de crèches privées au sein des entreprises.

### **3.5 Vivre ensemble et participation**

#### Situation actuelle

Le COSM coordonne, développe et pilote le domaine Vivre ensemble et participation. Un cadre de soutien et de promotion de projets a été défini : le service réceptionne, analyse et soutient financièrement des projets à l'échelle cantonale émanant de la société civile favorisant le vivre ensemble et une meilleure cohésion sociale. Il assure également un coaching des porteurs et porteuses de projets en dehors des villes qui ont leur propre service à l'intégration (associations, personnes privées, institutions, etc.).

Sur le modèle de ce qui est proposé depuis des années déjà par le tissu associatif cantonal, ESPACE (voir aussi chapitre 2.3.2.) a développé des mesures et projets visant une intégration sociale, couplés à un apprentissage du français (théâtre, chant, ateliers photographie, moment de jeux de société, dessin, tissage, café rencontre, etc.) ouverts à la population migrante et autochtone. ESPACE initie différentes collaborations avec les déléguées de l'intégration des Villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel afin de pouvoir ancrer localement son offre dans le domaine du vivre ensemble. Ces mesures sont en constante évolution pour s'adapter aux nouveaux besoins. En ce sens, l'ensemble des activités d'ESPACE sont pensées pour favoriser les rencontres et les échanges, mais aussi permettre de concevoir des projets de manière participative. Dès 2023, chaque classe élira un-e délégué-e de classe afin d'inclure les apprenant-e-s dans la gouvernance partagée et la vie de la structure. Une enseignante accompagnera les personnes déléguées afin qu'elles puissent remonter leurs besoins au cercle ESPACE et mettre en place des projets par et pour les personnes concernées.

Dans le cadre du dispositif neuchâtelois AIS (voir annexe 2), l'ensemble du public asile entre par le parcours « Intégration sociale » et bénéficie des mesures liées au parcours jusqu'à ce que les personnes soient prêtes à intégrer un parcours « Formation » ou « Emploi » cas échéant (évaluation 2). Une part des personnes bénéficiaires présente néanmoins des problèmes médicaux ou/et psychosociaux ainsi que des capacités d'apprentissages limitées et, dès lors, le parcours social (avec mesures du vivre ensemble) doit permettre de leur apporter des cours en compétences de base adaptés et, dans une certaine mesure, des programmes d'insertion sociale et de sensibilisation. Dans ce sens, le COSM finance des mesures de vivre ensemble et participation auprès des prestataires suivants : RECIF (activités d'échanges et de rencontres pour favoriser l'intégration sociale et culturelle des femmes migrantes : groupes de parole, ateliers, sorties, séances d'information, duos d'intégration, projets participatifs, expositions et témoignages, repas communautaires, médiation culturelle, pour ne citer que quelques exemples) et Caritas Neuchâtel (le projet Link favorise la mise en réseau et le soutien du public AIS par des bénévoles).

### *Précisions des villes disposant d'un service spécialisé :*

Les principes d'aller-vers (action au niveau micro-local dans les quartiers) et faire venir (participation aux événements majeurs à l'échelle de la Ville) permettent une mise en œuvre concrète et réelle du vivre ensemble à la Ville de La Chaux-de-Fonds. C'est dans cet esprit que des mesures peuvent être soutenues et développées par différents acteurs de la Ville, publics, institutionnels comme bénévoles, avec le soutien (financier, logistique ou coaching) du service communal de l'intégration. De nombreux canaux d'informations sont mobilisés dans ce sens afin que l'ensemble de la population, y compris migrante, soit partie prenante, dans une perspective de cohésion sociale. Des mesures sont également développées directement par les Villes, notamment en matière de médiation culturelle. ESPACE, comme les autres partenaires institutionnels qui drainent les personnes migrantes durant les cours, constituent des partenaires privilégiés. La collaboration avec la CarteCulture de Caritas entamée dans le cadre de l'Ukraine permet aujourd'hui d'étendre les lieux culturels et sportifs qui offrent des prix préférentiels à La Chaux-de-Fonds.

La Ville de Neuchâtel inclut de façon transversale un axe spécifique consacré à la valorisation de la diversité dans l'accès à la culture et la participation culturelle. La Ville de Neuchâtel privilégie également l'*empowerment* du tissu associatif en lui fournissant les outils nécessaires à son auto-organisation. Cela implique notamment le soutien aux initiatives de quartier, l'accompagnement de projets réalisés par la société civile, la médiation culturelle ou encore l'organisation d'événements et de manifestations. Elle veille par ailleurs à favoriser l'expression et la participation citoyenne au travers de campagnes de sensibilisation à l'exercice des droits civiques, de la traduction des conditions d'exercice du droit de vote dans dix langues ainsi que par la promotion d'événements tels que des débats ou des expositions.

### Nouvelles mesures et/ou pistes de réflexion pour le PIC 3

- S'il est important de fédérer les acteurs et actrices de l'interculturalité au niveau cantonal autour de projets et programmes d'envergure, plusieurs aspects liés à la politique d'intégration se vivent en premier lieu au niveau local et dans une logique de proximité. En ce sens, le COSM initie avec les villes dotées d'un service spécialisé une collaboration étroite afin de développer le vivre ensemble en synergie et de manière cohérente. Cette collaboration se concrétise par une convention de collaboration avec les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, une enveloppe financière allouée, un rapport de fin d'année calé sur les objectifs du PIC, ainsi que des formulaires de soutien aux projets harmonisés. Une phase test est réalisée en 2023 et le développement de la collaboration est attendu dans le PIC 3.
- Lors de la consultation des communes, ces dernières ont identifié deux facteurs d'intégration supplémentaires : la culture et le sport. En collaboration avec elles, il s'agira donc lors des prochaines années de mener des réflexions pour favoriser l'accès à la culture et au sport pour le public cible.
- Le COSM entend améliorer dans le cadre du PIC 3 son processus cantonal de soutien aux projets pour les domaines discrimination, petite enfance, vivre ensemble et participation afin d'assurer une cohérence des pratiques et des critères. Une refonte totale du dispositif actuel pour le transformer en appel à projets est en réflexion.
- Le service souhaite renforcer son dispositif lié à l'intégration sociale, faire mieux connaître les différentes mesures en lien et favoriser une meilleure participation politique et sociale. Cela passe par une consolidation de la collaboration entre les chargé-e-s de projet du service, les coordinatrices d'ESPACE et les partenaires



conventionnés et les communes, en vue de développer le domaine du Vivre ensemble dans et en dehors d'ESPACE. D'autres pistes sont en cours de réflexion, notamment pour renforcer et mieux valoriser le bénévolat.

- Il s'agit également d'assurer le suivi et, dans la mesure du possible, la pérennisation des projets du Programme fédéral « Stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers » (Programme R, voir chapitre 2.5). De nouveaux partenariats et projets sont expérimentés dans le cadre du Programme R, tous ayant pour objectif de favoriser la confiance en soi, la santé psychosociale, l'intégration sociale, la participation et le sentiment d'appartenance à la société neuchâteloise du public cible visé (AP/R, S, asile et migration économique si besoin avéré). Dans ce cadre, Médecins du Monde Suisse à travers la Maison de la santé à La Chaux-de-Fonds, RECIF, l'OSEO, la Ville de La Chaux-de-Fonds via le Service de l'intégration et de la cohésion sociale, Caritas Suisse et Caritas Neuchâtel, ainsi que le CSP et Caritas Neuchâtel dans le cadre d'un projet commun, sont soutenus par le SEM via le Programme R. Cela représente six projets soutenus.
- Le COSM souhaiterait renforcer l'accompagnement des apprenant-e-s d'ESPACE pour qu'ils-elles puissent eux-mêmes proposer des activités ponctuelles ou régulières à ESPACE (valorisation des compétences, renforcement du potentiel des immigré-e-s et favoriser la responsabilisation). De même, le service souhaiterait renforcer la collaboration avec les musées du canton avec l'idée d'un projet de visites bilingues, afin d'amener le public cible dans les institutions culturelles alentours.
- Des projets autour de la santé, et de la santé psychique (stress post-traumatique) spécifique par rapport au public de la migration, en particulier les personnes du domaine de l'asile pourront être valorisés via le soutien aux projets du service. De même, l'EPER propose plusieurs mesures de vivre ensemble pour les familles (activités parents-enfants, pères, pères-enfants, visites culturelles, sorties de vacances), des réflexions sont en cours au sein du service quant à un éventuel soutien dans le cadre du PIC 3.
- Afin de renforcer la pleine participation et le vivre-ensemble, une phase pilote d'une carte citoyenne sera testée en ville de la Chaux-de-Fonds dans le cadre du programme R afin d'être pérennisée et étendue dès 2025<sup>27</sup>. Plusieurs démarches citoyennes (plateforme intégration, démocratie participative) devraient voir prochainement le jour afin de renforcer le lien avec les associations, respectivement les partenaires, et contribuer au principe d'appartenance et de cohésion sociale. Des démarches seront également entamées en collaboration avec le service de l'économie auprès des entreprises afin de renforcer leur rôle social.
- Dans le cadre de la nouvelle commune fusionnée, la Ville de Neuchâtel met sur pied dès le printemps 2023 un nouvel outil démocratique visant à faciliter le dialogue entre les habitant-e-s de la commune et les autorités : les assemblées citoyennes. Couvrant l'ensemble du territoire communal, les sept assemblées, qui se réuniront au moins deux fois l'an, sont ouvertes à toute personne souhaitant s'impliquer dans l'assemblée de sa zone géographique (Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Valangin, ou Neuchâtel Nord, Sud, Est et Ouest) et ce indépendamment de son âge, de son origine ou de son statut civique.

---

<sup>27</sup> Le Programme R soutient la mise en place d'une carte citoyenne qui favorise la participation (offre associative, culturelle et sportive), améliore l'accès aux prestations, optimise l'information sur l'offre, développe la compréhension du lieu de vie et renforce le sentiment d'appartenance et l'intégration sociale.

### 3.6 Gestion de la diversité et protection contre les discriminations

#### Situation actuelle

Le COSM est chargé d'appliquer les législations fédérale et cantonale en matière de lutte contre le racisme, la xénophobie et les discriminations<sup>28</sup>, ainsi que toute action favorisant la cohésion. Différentes prestations sont mises en œuvre :

- Des actions de sensibilisation ;
- Des formations ;
- Des consultations pour toute personne victime ou témoin de racisme et/ou discriminations ;
- Un monitoring ;
- Du conseil, des communications et de l'information ;
- Des soutiens aux projets ;
- La mise en œuvre de la Feuille de route pour une administration ouverte à la diversité et égalitaire.

Depuis 2017, l'État de Neuchâtel a inscrit la valorisation de la diversité dans son programme de législation et adopté une Feuille de route pour une administration ouverte à la diversité et égalitaire (FDR). Un plan d'actions et une série de mesures ont été adoptés par le Conseil d'État pour sa mise en œuvre (voir chapitre 2.3.1).

Le service assure un centre de consultations pour les victimes et/ou témoins de racisme et discriminations avec un accès aux prestations de conseil et de soutien individualisés au sein de trois permanences : à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et à Fleurier (Val-de-Travers). Les situations d'urgence sont prises en charge à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds – un recours à l'interprétariat est assuré en cas de besoin.

Le COSM, membre du réseau de centres de conseils pour les victimes du racisme (DOSYRA), tient à jour les statistiques des consultations dans ce cadre. En outre, le service fait partie du réseau de Consultations Racisme et Discriminations de Suisse romande qui se réunit plusieurs fois par an afin d'échanger sur les différents cas et partager les bonnes pratiques.

Des actions de sensibilisation à la diversité, aux discriminations et au racisme sont assurées par le COSM, notamment à travers des événements mis en place durant toute l'année (expositions, semaine d'actions contre le racisme, Journée des réfugié-e-s, Neuchâtois, création d'un jeu de société, gestion des expositions etc.), du matériel de communication (brochures en différentes langues pour informer du centre de consultation, pour informer des droits et des devoirs en Suisse, sur les thèmes du racisme et de la discrimination), des formations sur l'interculturalité (au personnel de l'administration, au personnel de la Petite enfance, aux aspirant-e-s policier-ères, conseiller-e-s ORP et réfugié-e-s).

#### *Précisions des villes disposant d'un service spécialisé :*

La Ville de La Chaux-de-Fonds implémente la Feuille de Route en étroite collaboration avec le canton et les autres villes partenaires. Suite à l'enquête diversité menée au sein de l'administration communale, un groupe interdisciplinaire va voir le jour afin de proposer et mettre en œuvre des actions concrètes, en lien avec les réalités de terrain. La Ville a par ailleurs œuvré chaque année à la mise en place d'une Semaine d'actions contre le racisme. Le canton est la seule entité désignée pour les prestations de conseils en matière de racisme.

---

<sup>28</sup> Discriminations au sens de l'art. 8 de la Constitution suisse (notamment, « du fait de son origine, de sa race et de sa langue ») mais que la lutte contre les discriminations liées au genre, à l'âge ou à une déficience physique ou psychique relèvent d'autres entités.

Aussi la Ville, par ses différents canaux, oriente et informe sur les prestations du COSM dans le domaine. Dans le cadre de ses compétences, la déléguée à l'intégration soutient également des projets favorisant le vivre ensemble ou prévenant le racisme et les discriminations et met en place des actions de sensibilisation (articles, expositions, etc.).

Dans la foulée du lancement par le Conseil d'État de la FDR, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a exprimé sa pleine adhésion aux principes de ladite Feuille de route dans son rapport d'information au Conseil général concernant la politique d'intégration interculturelle du 15 août 2018.<sup>29</sup> S'inspirant de la démarche cantonale, la Ville de Neuchâtel a défini son propre plan d'action, s'engageant ainsi de manière claire pour une administration ouverte, égalitaire, non-discriminante et valorisant la diversité. Par ailleurs, la Ville de Neuchâtel met en œuvre une politique active de soutien aux nombreuses institutions et structures partenaires de la société civile dont les activités favorisent la cohésion sociale. Elle se charge par ailleurs de la mise sur pied ou de la coordination d'une série d'événements tels que le Prix de la Citoyenneté, la Fête des Voisin-e-s ou encore la Semaine de l'Europe.

L'État de Neuchâtel est membre de l'ECCAR, le réseau des Villes européennes contre le racisme depuis 2021, conjointement avec les Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Des rencontres avec ces partenaires ont lieu régulièrement pour un état des lieux des différentes actions.

### Nouvelles mesures et/ou pistes de réflexion pour le PIC 3

- La Feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité doit continuer à déployer des mesures. Son pilotage doit être repris au sein du GICI en 2023. Plusieurs actions sont en cours de réflexions et pourront, selon validation, se concrétiser dans le cadre du PIC 3. Les actions suivantes, selon l'engagement de l'État en lien avec la FDR, seront notamment analysées :
  - L'État assure l'égalité des prestations. Pour ce faire, le COSM propose, entre autres, de renforcer les compétences interculturelles et la sensibilisation à la diversité de divers acteurs de l'État à travers un dispositif de formation étendu. Dans la phase de consultation du PIC 3 mené fin 2022, les acteurs suivants ont été identifiés en ce sens : les conseillers et conseillères en placement ORP de l'OMAT en lien avec nos publics-cible (autre que senior), particulièrement chez ProEmployeurs, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices des guichets sociaux régionaux (pour les personnes non AIS), de l'Office des apprentissages (OFAP), de l'Office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle (OFIJ) et de l'Office cantonal de l'orientation (OCOSP) notamment. La mise à jour des contenus des formations existantes produites par le COSM, les réflexions quant aux possibilités de mener ces formations et la forme (colloque, Master class avec spécialiste invité, etc.) pourraient s'effectuer tout au long du PIC 3.
  - L'État s'engage pour le respect de la diversité. Pour ce faire, le COSM et les services intégrés au sein du Groupe de travail Diversité<sup>30</sup> proposent, entre autres, la mise à disposition pour les cadres de l'État d'un document récapitulatif des bonnes pratiques

---

<sup>29</sup> Ville de Neuchâtel, Rapport 18.016 du Conseil communal au Conseil Général. URL : <https://www.neuchatelville.ch/votre-commune/conseil-general/anciennes-communes/rapports-et-autres-objets>

<sup>30</sup> Le Groupe de travail Diversité est composé du COSM, OPFE, SRHE, STAT et de la Chancellerie d'État.

- en terme de valorisation de la diversité (notamment, dans les supports de communication et prestations de l'administration), ainsi qu'une Charte éthique transversale aux services de l'administration.
    - L'État donne une visibilité, un sens et une valorisation de son engagement. Pour ce faire, le COSM propose de renforcer la visibilité à la FDR au sein du programme Cités interculturelles<sup>31</sup> (ICC) et sa valorisation au sein de l'administration cantonale.
- Le service entend poursuivre sa bonne collaboration avec la Police Neuchâteloise (PONE) dans le cadre du PIC 3, d'autant plus que plusieurs projets en commun sont en cours d'élaboration : une formation sur les enjeux de la diversité est menée par le COSM auprès des aspirant-e-s policier-ère-s, des échanges entre PONE et plateformes des communautés étrangères sont régulièrement prévus et la rédaction de la brochure « Connaître ses droits et ses devoirs » est en cours d'élaboration. En outre, lors de sa session du 24 janvier 2023, le Grand Conseil, en réponse au postulat 20.156 « Prévenir les violences policières et lutter contre les pratiques discriminatoires », a accepté la proposition de modification de la Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, qui charge le COSM d'accueillir, de renseigner et de soutenir les personnes souhaitant déposer plainte pénale à l'endroit de titulaires de la fonction publique pour des faits en lien avec la discrimination, le racisme ou la violence<sup>32</sup>. L'élaboration d'un concept et la mise en œuvre du projet s'effectuera dans le PIC 3.
- Des réflexions seront menées dans PIC 3 pour rendre plus visible le Pôle de compétences Lutte contre le racisme et les discriminations du service (relais d'information des communes, communication sur l'état des lieux du Pôle de compétences au sein de la CICM, auprès des plateformes des communautés, etc.) et assurer la qualité du conseil dans le cadre des consultations (mise en place d'indicateurs).
- Par l'implémentation de sa Feuille de route, la Ville de Neuchâtel s'engage à sensibiliser l'ensemble du personnel de l'administration à l'interculturalité et à la diversité. Elle entend également mieux faire connaître et renforcer les dispositifs existants destinés à lutter contre toute forme de discrimination.

### 3.7 Interprétariat

#### Situation actuelle

Le centre d'interprétariat dans le canton de Neuchâtel est rattaché au COSM. Dans ce cadre, le service dispose d'une vue d'ensemble des besoins en terme d'interprétariat des services de l'administration, des écoles, des institutions de soin, des organes de la justice et de la police

---

<sup>31</sup> Le programme Cités interculturelles aide les villes et les régions à revoir et à adapter leurs politiques à travers un prisme interculturel, et à développer des stratégies interculturelles globales pour gérer la diversité comme un avantage pour l'ensemble de la société. Le programme Cités interculturelles est également une plateforme permettant de mettre en relation les villes et les dirigeant-e-s du monde entier dans une communauté où les initiatives et les pratiques d'une ville sont analysées et partagées pour inspirer les autres. Le canton de Neuchâtel est actuellement classé n°1. URL : <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities>

<sup>32</sup> Rapport 22.024 du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur la police (LPol), du 4 novembre 2014 et en réponse au postulat 20.156 « Prévenir les violences policières et lutter contre les pratiques discriminatoires ». URL : [https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2022/22024\\_CE.pdf](https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2022/22024_CE.pdf)

notamment – ce qui lui permet de leur proposer une palette d'interprètes répondant à leurs besoins spécifiques.

Il n'existe pas de règlement ou accord spécifique en la matière entre le COSM et les structures ordinaires, mais l'ensemble des services de l'administration cantonale et la plupart des communes recourent spécifiquement aux interprètes du COSM. Le centre d'interprétariat du COSM compte actuellement 120 interprètes couvrant 51 langues. Cet éventail linguistique permet aux autorités de communiquer avec plus de 95% des populations migrantes qui résident dans le canton.

En outre, le service fournit son expertise aux partenaires internes ou externes au canton. Des collaborations ont ainsi été développées avec Appartenances et Caritas dans le domaine des formations qualifiantes et de base des interprètes.

### Nouvelles mesures et/ou pistes de réflexion pour le PIC 3

- Le COSM travaille avec Bhaasha<sup>33</sup> depuis plusieurs années déjà. En 2023, une convention de collaboration entre le COSM et Bhaasha a été signée dans le cadre de la mise à disposition par ce dernier d'une plateforme logicielle accessible à distance pour des prestations d'interprétariat communautaire. La collaboration avec Bhaasha est amenée à se pérenniser dans le PIC 3.
- L'art. 7 al. e de la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, ainsi que FDR font explicitement référence au pôle de compétences linguistiques et d'interprétariat du COSM pour favoriser l'égalité d'accès aux prestations. La sensibilisation des structures ordinaires, notamment les organes de la justice et de la police, ainsi que l'école fait partie des objectifs à réaliser durant le PIC 3.
- Des mesures de médiations interculturelles seront testées prochainement, notamment pour favoriser le lien entre les services de la Ville de la Chaux-de-Fonds (en particulier l'école) et les familles dans un lien de proximité, à l'échelle locale.

## **4. Conclusion**

Le programme d'intégration cantonal 2024-2027 du canton de Neuchâtel présenté dans ces pages indique les lignes directrices des quatre prochaines années en matière d'encouragement de l'intégration par domaine. Il s'articule dans la continuité des programmes précédents, et propose des réflexions, mesures et actions répondant à une grande partie des besoins identifiés lors de sa construction participative (groupes de travail de la CICM, tissus associatifs, apports d'acteurs étatiques, etc.).

En outre, afin de répondre aux nouvelles exigences de la Confédération, le programme d'intégration cantonal 2024-2027 du canton de Neuchâtel vise quelques développements (voir annexe 3), et notamment :

- Un développement et une innovation de la communication du service de la cohésion multiculturelle, notamment dans le but d'améliorer l'accessibilité des contenus et des informations pour le public migrant (domaine Information et conseil).

---

<sup>33</sup> Bhaasha est une organisation ayant mis au point un logiciel du même nom fournissant des prestations d'interprétariat communautaire.

- Un développement de l'assurance qualité de l'offre de cours, notamment en valorisant l'approche et la labélisation fide (domaine Encouragement linguistique et compétences de base).
- Un développement de la sensibilisation des employeurs (notamment) et une intégration professionnelle innovatrice, ainsi qu'un renforcement du parcours « Emploi » de l'AIS (domaine Employabilité et formation).
- Un développement des collaborations interinstitutionnelles, notamment avec les communes, et avec le réseau (domaine Vivre ensemble et Participation).
- Un développement des actions prévues dans le cadre de la Feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité (domaine Gestion de la diversité et protection de la discrimination).

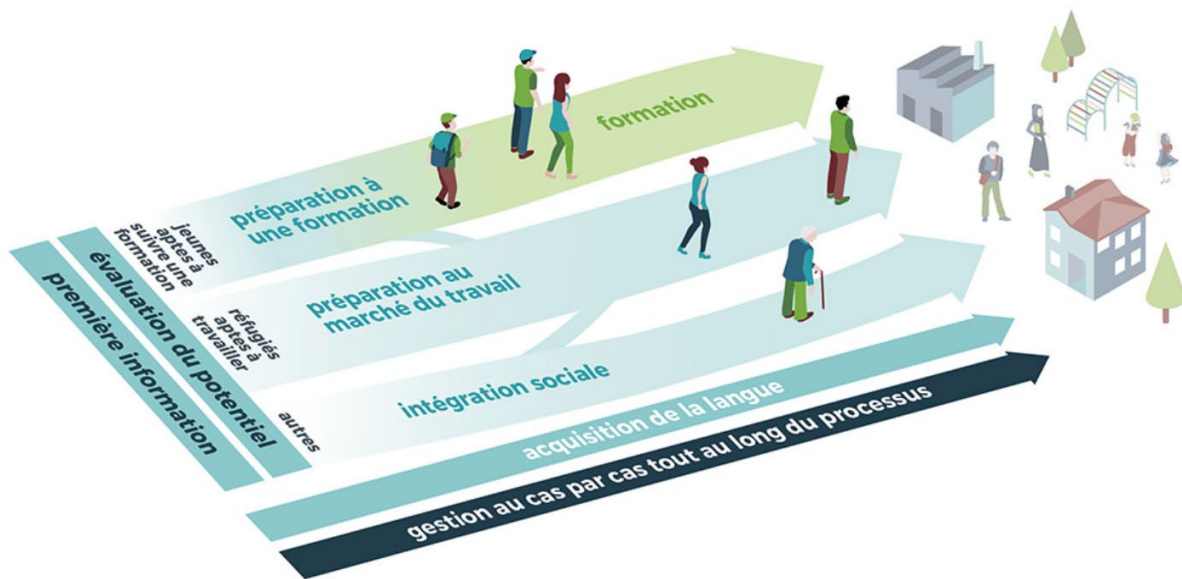
Ces développements prennent place dans un dispositif existant (PIC 1, PIC 2, PIC 2 bis et Agenda Intégration Suisse depuis 2019), et reposent sur un important travail de coordination et de réseau entre l'ensemble des acteurs, tout particulièrement au sein de l'administration cantonale.

Enfin, il est essentiel de souligner que les mesures proposées dans le présent document reflètent des besoins identifiés au temps T, mais que ceux-ci sont amenés à évoluer en fonction du contexte géopolitique international, et des défis auxquels la population migrante et la société suisse sont confrontées. Ce concept fournit donc une base solide et cohérente pour mener la politique d'intégration du canton pour ces quatre prochaines années.

## 5. Annexes

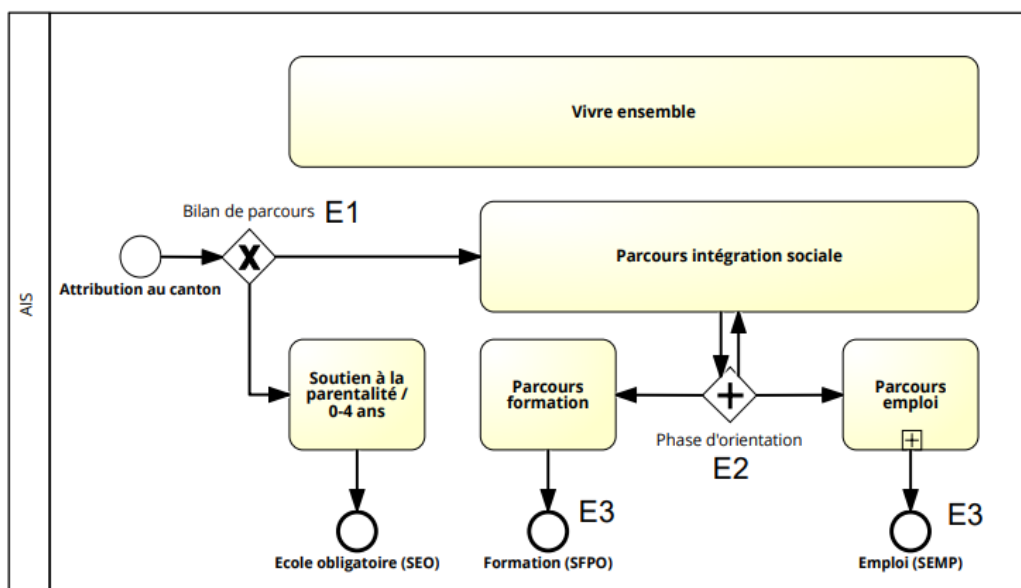
### Annexe 1 – Dispositif idéal-typique de l'Agenda Intégration Suisse

Afin d'intégrer plus rapidement les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire dans le monde du travail et la société, et de réduire leur dépendance de l'aide sociale, la Confédération et les cantons se sont entendus, en 2019, sur un dispositif idéal-typique à mettre en place. Celui-ci prévoit une première information et une évaluation du potentiel dans les premiers de l'attribution aux cantons, une orientation dans parcours formation, emploi ou intégration sociale, et un encouragement d'intégration linguistique, ainsi qu'une gestion du dossier par une autorité cantonale tout au long du processus.



## Annexe 2 – Dispositif neuchâtelois de l’Agenda Intégration Suisse (AIS)

Ci-dessous, le dispositif neuchâtelois mis en œuvre pour répondre aux exigences de l’Agenda Intégration Suisse :



## Annexe 3 – Orientations stratégiques et axes de développement spécifique

Ces orientations stratégiques et axes de développement spécifique identifiés à l’aide des travaux préparatoires et des phases de consultation articuleront les OTP du service selon le tableau ci-dessous :

Domaine	Mesure	Type	Financement
1. Information et conseil	1.1 Information et conseil	Globale	CEI/AIS
	1.2 Développement et innovation de la communication	Spécifique	Ancrage
2. Encouragement linguistique et compétences de base	2.1 Encouragement linguistique et compétences de base	Globale	CEI/AIS
	2.2 Assurance qualité de l’encouragement linguistique	Spécifique	Ancrage
3. Employabilité et formation	3.1 Employabilité et formation	Globale	CEI/AIS
	3.2 Sensibilisation et intégration professionnelle innovatrice	Spécifique	Ancrage
	3.3 AFI	Programme	AIS
4. Petite enfance et soutien à la parentalité	4.1 Petite enfance et soutien à la parentalité	Globale	CEI/AIS
5. Vivre ensemble et Participation	5.1 Vivre ensemble et Participation	Globale	CEI/AIS
	5.2 Développement des collaborations interinstitutionnelles (y.c. communes)	Spécifique	Ancrage
	5.3 R / Programme R	Programme	AIS
6. Gestion de la diversité et protection discrimination	6.1 Gestion de la diversité et protection discrimination	Globale	CEI/AIS
	6.2 Feuille de route	Spécifique	Ancrage
7. Interprétariat	7.1 Interprétariat	Globale	CEI/AIS



## **Annexe 4 – Concept de Primo-Information ESPACE**

### **ESPACE**

#### **Parcours de primo-information**

##### **Contexte**

La mise en œuvre d'ESPACE a permis de centraliser et fusionner les différents cours de primo-information dispensés jusqu'ici par le COSM ainsi que par le SMIG. Cette centralisation nous a permis, depuis février 2021, de repenser la primo-information collective afin d'une part actualiser nos supports de cours et d'autre part développer un parcours de primo-information cohérent. Cette centralisation nous a également permis de créer une nouvelle équipe d'enseignant-e-s - aux compétences et parcours de formation variés - ayant une vision globale du parcours de l'apprenant-e et chapeauté par une coordination renforcée.

ESPACE propose ainsi des cours de primo-information collective inclus dans le programme hebdomadaire de l'apprenant-e en lien avec l'acquisition du français. Ils interviennent à 3 moments différents dans le parcours d'intégration des personnes fréquentant notre centre de formation et lieu de vie :

- Un premier module s'adresse aux personnes encore logées en centre de premier accueil ou aux personnes arrivées par regroupement familial (Cycle Accueil)
- Un deuxième module pour les personnes suivant des cours niveau A1.2 (Cycle 1)
- Un troisième module destiné aux apprenant-e-s débutant le niveau A2.1 (Cycle 2)

La primo-information faisant maintenant partie intégrante du parcours d'apprentissage à ESPACE, cela permet de toucher un plus grand nombre de personnes. Auparavant, seules les personnes inscrites par leurs assistant-e-s social-aux (AS) suivaient des cours de primo-information, l'inscription à ces cours n'était pas toujours systématique. Les AS peuvent cependant continuer à inscrire leurs bénéficiaires qui ne suivraient pas de cours à ESPACE et qui n'auraient pas encore bénéficié de cours de primo-information.

Afin de s'assurer du bienfondé et de l'exactitude des informations enseignées, nous allons durant l'année 2023 soumettre nos supports de cours aux différentes autorités officielles et ainsi valider leurs contenus. Toujours dans le souci de dispenser des informations adéquates et à jour, nous ferons, autant que possible, appel à des expert-e-s externes concernant des sujets complexes (assurances maladies, assurances sociales, permis de séjour, etc.).

##### **Équipe enseignante**

L'équipe enseignante est riche de profils et de compétences variées. En plus de personnes plurilingues, nous avons des enseignante-e-s qui sont au bénéfice d'une solide expérience dans l'enseignement au public migrant et qui détiennent la formation de formateur d'adulte. Cette variété de profils et d'origines permet de développer un parcours pédagogique qui soit au plus près des besoins des apprenant-e-s.

Afin de renforcer les compétences des enseignant-e-s, il s'agira courant 2023 d'établir un programme de formation continue pour les enseignant-e-s de primo-information sur des sujets ciblés tels que la législation en matière de migration (permis de séjour), la reconnaissance des diplômes étrangers, la prévention de la santé psychique, etc. mais aussi sur la prévention des discriminations et du racisme. Ces formations permettront aux enseignant-e-s d'actualiser leurs connaissances et de sensibiliser ou d'orienter leur public de façon adéquate.

##### **Accès à l'offre de primo-information**

Pour le public asile qui ne suit pas de cours à ESPACE, il revient aux assistant-e-s sociaux- les (AS) d'inscrire leurs bénéficiaires aux cours de primo-information dans la mesure où l'une des exigences d'AIS est que tous les réfugiés et toutes les personnes admises à titre provisoire sont familiarisées avec les habitudes suisses. L'inscription à cette offre se fait via Centralis. Dès janvier 2023, avant le début

de chaque session, ESPACE envoie aux responsables migration des œuvres d'entraide ainsi qu'au SMIG un tableau récapitulatif des places disponibles.

Pour le public hors asile, l'offre de primo-information est communiquée sur le site internet d'ESPACE et dès février 2023 des flyers seront disponibles et transmis dans le cadre des consultations sociales du COSM. Des flyers seront distribués dans le cadre des soirées ANA et également envoyés aux contrôles des habitants des différentes communes du canton.

### **Cycle accueil : Bienvenue à Neuchâtel**

Les personnes logées en centre de premier accueil entament leur cursus à ESPACE environ 2 semaines après leur arrivée dans le canton. Dans le programme du cycle Accueil, une heure et demi de primo-information hebdomadaire est proposée sur une durée maximale de 6 mois.

Pour les personnes nouvellement arrivées, il s'agit dans un premier temps de découvrir son nouvel environnement par des visites des villes de La Chaux-de-Fonds ou de Neuchâtel afin d'identifier les lieux clés qu'il est nécessaire de connaître pour entamer notamment certaines démarches (poste, banque, contrôle des habitants, etc.) mais également des lieux utiles au quotidien (épiceries Caritas, pharmacie, magasins de seconde main, lieux culturels, etc.). Il s'agit ensuite d'aborder différentes thématiques, identifiées en collaboration avec le personnel encadrant en centre de premier accueil, afin que les personnes nouvellement arrivées disposent des informations nécessaires pour pouvoir s'orienter au quotidien.

Les thématiques concernées sont les suivantes :



Dans la mesure du possible, ces informations sont données dans la langue d'origine des apprenant-e-s afin que la langue ne constitue pas un obstacle dans la compréhension de son nouvel environnement de vie. Cet enseignement en langue d'origine s'accompagne de repères en langue française afin que le vocabulaire utilisé dans la vie quotidienne puisse être identifié et compris.

#### **Objectifs pédagogiques**

- Autonomisation et gestion du quotidien : savoir se repérer dans son nouveau lieu d'habitation.
- Se familiariser avec le vocabulaire utile à chaque thématique
- Connaître les différentes démarches administratives à effectuer lors de son installation dans le canton
- Droits et obligations spécifiques aux migrants
- Parcours d'intégration

### **Cycle I : Bienvenue à Neuchâtel**

Ce deuxième module a pour objectif de transmettre des informations par le biais de cours bilingue (en arabe-français, tigrinya-français, farsi-français, kurde-français) sur la vie en Suisse – plus particulièrement sur la vie à Neuchâtel – aux personnes provenant principalement de l'asile. L'offre linguistique s'adapte aux besoins du public cible. Ce cours est également dispensé en « français simple » car le cours « Bienvenue à Neuchâtel » ne peut être développé dans l'ensemble des langues

des apprenant-e-s d'ESPACE. Ce module est enseigné trois heures par semaine sur une période de 6 mois.

Cette approche bilingue représente une grande force de ce cours. Elle a l'avantage d'une part que la langue ne soit pas une entrave à la compréhension de son nouvel environnement de vie et d'autre part permet, grâce à l'élaboration de lexiques thématiques, d'acquérir le vocabulaire nécessaire pour une meilleure autonomie au quotidien. Une approche bilingue valorise également les savoirs et parcours des personnes tout en établissant des ponts entre les référents culturels en utilisant la langue principale d'origine des bénéficiaires.

Dans le cadre de ce cours sont également abordées/renforcées les compétences de base telles que le repérage dans l'espace et dans le temps, apprendre à apprendre, les compétences sociales et les connaissances du lieu d'habitation.

L'élaboration du programme précis de chaque cours se fait sur une logique de co-construction inspirée de fide ([www.fide-info.ch/fr/](http://www.fide-info.ch/fr/)). Toutefois chaque thématique doit être abordée et le contenu minimum est imposé. Tout au long de la formation, il est donc important de prévoir du temps de bilan - pour s'adapter aux besoins, désirs et connaissances des personnes présentes dans le groupe - et des moments de discussions/échanges libres.

Le COSM a défini les douze thématiques ci-dessous, ainsi que leur contenu minimal. Une liste de documents de référence - en français, arabe, farsi et/ou tigrinya – a également été fournie. À partir de là, chaque enseignant est libre d'élaborer le contenu du cours à sa façon. Chaque thématique est abordée sous quatre angles : 1) les informations générales, 2) les questions pratiques, 3) la comparaison Suisse/pays d'origine et 4) les points de vue personnels/les interrogations des enseignant-e-s et participant-e-s. Les thématiques transversales – histoire suisse/neuchâteloise, système politique, droits et devoirs, habitudes locales – sont traitées tout au long des douze thématiques. Chaque thématique se termine soit par une sortie (en mélangeant les participant-e-s de langue arabe et tigrinya, farsi ou kurde) ou par l'invitation d'un-e professionnel-le dans la classe.

Les thématiques définies sont les suivantes :



#### **Objectifs pédagogiques**

- S'autonomiser au quotidien
- Assimiler les informations importantes par thématiques
- Assimiler le vocabulaire utile à chaque thématique
- Identifier les bons interlocuteurs par sujets spécifiques et savoir comment les contacter
- Droits et obligations spécifiques aux migrants
- Connaître les différentes prestations des associations ainsi que des structures publiques du Canton (RECIF, EPER, Croix-Rouge, LAVI, etc.)
- Connaître l'offre culturelle et associative du canton et savoir comment y prendre part
- Connaître les possibilités de s'engager comme bénévole ; être sensibilisé à la plus-value d'un engagement bénévole pour son parcours d'intégration

### *Les enseignants*

Les enseignant-e-s sont des personnes relevant principalement de l'asile ayant de bonnes connaissances du français et une expérience préalable dans l'enseignement. Elles ont co-construit le projet dès le départ : elles sont proactives et participent à l'élaboration de la structure de cours et créent le support de cours en langue d'origine. Elles ont été formées et coachées par le COSM et une spécialiste en enseignement bilingue. Les enseignant-e-s représentent un modèle d'intégration pour les participant-e-s des cours et sont une personne ressource pour toutes les questions qui émergent en cours de route.

### **Cycle II Comprendre La Suisse- journée**

Ce cours, proposé aux personnes du niveau A2.1, reprend les 12 thématiques enseignées dans le cours Bienvenue à Neuchâtel avec cette fois-ci un enseignement en français.

L'autonomisation au quotidien reste l'objectif principal de ce cours en transmettant des informations sur la vie en Suisse et à Neuchâtel ainsi que des informations générales sur le dispositif existant concernant notamment les questions d'intégration sociale, professionnelle et d'accès à la formation. Afin de proposer un autre angle d'approche ainsi qu'un approfondissement des thématiques abordées, l'enseignant-e fera autant que possible (et selon la thématique) des liens avec l'actualité locale en proposant par exemple la lecture d'un article de journal, l'écoute d'une émission radio ou de télévision. L'objectif ici est, en plus l'acquisition de nouvelles connaissances sur son pays d'accueil, d'encourager les participant-e-s à s'exprimer en français et échanger leurs points de vue tout prenant connaissance de l'actualité locale permettant une meilleure compréhension de son environnement immédiat. Cette approche permet également de questionner les apprenant-e-s sur la manière dont on s'informe et développe un esprit critique (est-ce une information fiable, quelle est la source de l'information, qu'est-ce que l'on peut qualifier de désinformation, etc.).

Afin d'assurer la qualité des informations transmises, les enseignant-e-s du cours Comprendre la Suisse font également intervenir des expert-e-s pour chaque thème abordé (CISP, planning familial, ORP, LAVI, maison de santé, PEF, police, Bénévolat Neuchâtel, etc.). Le rôle de l'enseignant-e, en plus de coordonner l'intervention des intervenant-e-s externes, est de présenter aux apprenant-e-s le thème dans ses grandes lignes, de préparer le vocabulaire spécifique et de documenter au préalable les étudiant-e-s au besoin.

Pour ce cours, l'élaboration du programme précis se fait aussi sur une logique de co-construction selon les principes proposés par fide.

#### **Objectifs pédagogiques**

- S'autonomiser au quotidien
- Connaître les informations importantes par thématiques
- Acquérir le vocabulaire utile à chaque thématique abordée
- Identifier les bons interlocuteurs pour des sujets spécifiques et savoir comment les contacter
- Connaître les prestations des différentes associations du Canton (RECIF, EPER, LAVI, etc)
- Développer son sens critique
- Connaître l'offre culturelle et associative du canton notamment en matière d'intégration, avoir connaissance des possibilités d'engagement bénévole

### **Comprendre La Suisse- soirée**

Ce cours se construit sur la même logique que le cours Comprendre la Suisse qui est dispensé en journée à la différence près que le public cible est principalement constitué de migrant-e-s « économique » (hors asile) nouvellement arrivés dans le canton ou parfois de personnes relevant de l'asile ayant un emploi en journée.

Ce cours, proposé aux personnes du niveau A2 à l'oral aborde également les 12 thématiques citées ci-dessus. La plupart des personnes fréquentant ce cours en soirée n'ont, au préalable, suivi aucun autre

cours de primo-information. Les informations dispensées ainsi que les supports de cours sont adaptés en conséquence.

L'objectif de ce cours est également l'autonomisation au quotidien de personne récemment arrivées dans le canton, il s'agit de se familiariser au fonctionnement de la société suisse en transmettant des informations sur la vie dans le canton ainsi que des informations générales sur le dispositif existant concernant les questions d'intégration sociale, les démarches administratives à entreprendre pour son installation en Suisse, l'intégration professionnelle ou encore l'accès à la formation.

Pour ce cours également, l'élaboration du programme précis se fait sur une logique de co-construction avec les apprenant-e-s selon les principes proposés par fide.

#### **Objectifs pédagogiques**

- Autonomisation au quotidien : savoir se repérer dans son nouveau lieu d'habitation.
- Assimiler les informations importantes par thématiques
- Assimiler le vocabulaire utile à chaque thématique
- Connaître les différentes démarches administratives à effectuer lors de son installation dans le canton
- Connaître le système social suisse et les prestations qui peuvent être sollicitées (assurances sociales, assurances maladies, etc.)
- Connaître les bons interlocuteurs pour des sujets spécifiques et savoir comment les contacter
- Connaître les prestations des différentes associations et structures publiques du canton (RECIF, EPER, LAVI, etc)
- Connaître l'offre culturelle et associative et savoir comment y prendre part
- Connaître les possibilités de s'engager comme bénévole ; être sensibilisé à la plus-value d'un engagement bénévole pour son parcours d'intégration

## PARCOURS GLOBAL APPRENTISSAGE ESPACE 2022

<b>CYCLE ACCUEIL (sans Espace enfants)</b>	<b>Heure/sem</b>	<b>Total/sem</b>	<b>Places</b>	<b>Durée max/min</b>
Introduction au français	6	10	20	6 mois
Renforcement du français	1			
Bienvenue à Neuchâtel	1.5			
Cours en mouvement : art, jeux	1.5			
Évaluation 1 (AS/CISP)				
<b>CYCLE I (avec E.E)</b>	<b>Heure/sem</b>	<b>Total/sem</b>	<b>Places</b>	<b>Durée max/min</b>
Cours d'alphabétisation 1	9	10.5	20	2 ans 2 ans et 6 mois 3 ans
Cours en mouvement: art, jeux	1.5			
Cours d'alphabétisation 2	7.5	10	50	
Parler ensemble/travail personnel	1			
Cours en mouvement: tissage, chant, jeux	1.5			
Cours de français A1.1	7.5	10	50	
Parler ensemble/travail personnel	1			
Cours en mouvement : théâtre, jeux, photo	1.5			
Cours de français A1.2	7.5	11.5	40	
Renforcement du français	1			
Bienvenue à Neuchâtel (LO/FR)	3			
Évaluation 2 (AS/CISP)				
<b>CYCLE II (sans E.E)</b>	<b>Heure/sem</b>	<b>Total/sem</b>	<b>Places</b>	<b>Durée max/min</b>
Cours de français A2.1	9	13	20	1 an 1 an et 6 mois
Renforcement du français	1			
Vivre en Suisse	3			
Cours de français A2.2	9	13	10	
Parler ensemble/travail personnel	2			
Renforcement du français	1			

## Thématiques primo-info ESPACE

Santé
<ul style="list-style-type: none"><li>- Système de santé</li><li>- Assurance maladie (de base et complémentaire)</li><li>- Médecin : prendre rdv, obligation et devoir, urgences vs médecin</li><li>- Numéros d'urgence</li><li>- Sécurité à la maison</li><li>- Prévention : manger/bouger, heures de sommeil</li><li>- Prévention des addictions<sup>34</sup></li><li>- Santé psychique</li><li>- Prévention de la violence domestique et autres formes de violence</li><li>- Grossesse, maternité, allaitement</li><li>- Santé sexuelle</li><li>- Adresses utiles</li></ul>
Se déplacer
<ul style="list-style-type: none"><li>- Types de transport (train, bus, vélo, etc.)</li><li>- Prendre un billet, faire un abonnement</li><li>- Lire les horaires aux arrêts</li><li>- Informations utiles sur internet (Google Maps, TransN, CFF, etc.)</li><li>- Permis de conduire</li><li>- Location de voiture</li></ul>
Habiter
<ul style="list-style-type: none"><li>- Usages locatifs (pas de bruit après 22h, voisin-nes, qui contacter en cas de problème technique, etc.)</li><li>- Gestion et tri des déchets</li><li>- Un nouveau chez-soi</li><li>- Chercher un logement, adresses des annonces</li><li>- Dossier de candidature</li><li>- ASLOCA (baux et conflits)</li><li>- Assurance ménage et RC</li><li>- Factures (électricité, redevance, etc.)</li><li>- Contrôle des habitant-es</li></ul>
Argent
<ul style="list-style-type: none"><li>- Élaborer un budget</li><li>- Maîtriser les achats et gérer un ménage</li><li>- Ouvrir un compte bancaire, postal</li><li>- Assurance sociale, filet de sécurité</li><li>- Magasins solidaires et seconde main</li></ul>
Enseignement/formation
<ul style="list-style-type: none"><li>- Système scolaire et de formation</li><li>- OCOSP, PEF, cours de langue</li><li>- ESPACE</li><li>- Créer et utiliser une adresse e-mail</li></ul>

<sup>34</sup> Thématiques à ajouter/ approfondir

Famille
<ul style="list-style-type: none"> <li>- État civil (mariage, séparation, naissance, etc.)</li> <li>- Rôle parents/enfants</li> <li>- Système de garde</li> <li>- Activités parents-enfants</li> <li>- Offre de cours sport/loisirs enfants</li> <li>- Adresses utiles</li> <li>- École obligatoire et attentes envers les parents (agenda scolaire, signaler que son enfant est absent, vers qui se tourner en cas de difficultés de l'enfant, classes spéciales et langue d'origine)</li> </ul>
Migration et intégration
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Histoire CH : émigration puis immigration</li> <li>- Intégration</li> <li>- Regroupement familial</li> <li>- Loi et permis de séjour</li> <li>- Naturalisation</li> </ul>
Travailler
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Économie neuchâteloise, nationale</li> <li>- Marché du travail</li> <li>- Permis de travail</li> <li>- Rechercher un emploi</li> <li>- Différence stage/apprentissage</li> <li>- Activités bénévoles/indépendantes</li> <li>- Contrat de travail (CDD, CDI)</li> <li>- Valeurs et attentes</li> <li>- Salaire et impôts</li> <li>- Horaires et vacances</li> <li>- Conflits au travail</li> <li>- Fin des rapports de travail</li> <li>- Chômage</li> <li>- Assurance perte de gain</li> </ul>
Environnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection de l'environnement</li> <li>- Gestion des déchets</li> <li>- Adresses des déchetteries</li> <li>- Carte du canton : lac/montagnes</li> <li>- Marche et activités de plein air</li> <li>- Dangers naturels</li> </ul>
Participer
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation citoyenne</li> <li>- Charte de la citoyenneté</li> <li>- Activités bénévoles/associatives</li> <li>- Système politique</li> <li>- Droits et devoirs</li> </ul>



S'informer
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médias</li> <li>- Services de l'administration</li> <li>- Œuvres d'entraide et associations</li> <li>- Bibliothèques</li> <li>- Implications personnelles</li> <li>- Adresses utiles</li> </ul>
Se divertir
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loisirs : agenda cantonal des activités, ludothèque, musées, théâtres, concerts, carte culture Caritas, associations sportives, prévention (baignade, lieux pour grillades, tiques)</li> <li>- Tourisme : carte journalière, lieux touristiques de la région, pays voisins (permis/passeport, limitation de vitesse, que faire en cas d'urgence)</li> </ul>
Vivre ensemble
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Us et coutumes</li> <li>- Habitudes</li> <li>- Diversité</li> <li>- Population</li> <li>- Identité historique</li> </ul>
Thématiques transversales
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Histoire suisse/neuchâteloise</li> <li>- Géographie et langue</li> <li>- Habitudes locales</li> <li>- Autres</li> </ul>

#### Ressources éventuelles

<https://www.ch.ch/fr/>

#### Projets développés par d'autres Cantons :

<https://www.evam.ch/un-migrant/>

#### *Éventuellement à développer par la suite*

La check-list pour les nouveaux arrivants : qui, quoi, où, comment, pourquoi. »